

Rapport annuel 2015 2016

Mission du Barreau

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Édité en juin 2016 par le Barreau du Québec

ISBN (imprimé) : 978-2-923840-63-5

ISBN (PDF) : 978-2-923840-64-2

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

La forme masculine est utilisée dans le seul but d'alléger le texte. Lorsque le contexte s'y prête, elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Lettres de présentation

Le 1^{er} juin 2016

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice du Québec et procureure générale
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2015-2016 du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

La bâtonnière du Québec, M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2015-2016 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

La bâtonnière du Québec, M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Stéphanie Vallée



Table des matières

La direction

Rapport de la bâtonnière	3
Rapport de la directrice générale	6
Comité de direction	8

La gouvernance

Organigramme de la nouvelle gouvernance	11
L'assemblée générale annuelle des membres	12
Le respect des choix démocratiques des membres	13
Assemblée générale extraordinaire	15
Le Conseil général	16
Le comité exécutif	18
Le Conseil d'administration	19
Le Conseil des sections	23

Les membres

La profession en chiffres	25
Le Tableau de l'Ordre, les permis et les registres	27
Les reconnaissances	29

La protection du public

Le personnel du Barreau	33
Le contrôle de l'exercice de la profession	38
Les comités du Barreau	44
Le Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats	44
Le Conseil de discipline	46
Le Comité de révision des plaintes	50
Le Comité du Fonds d'indemnisation	52
Le Comité d'accès à la profession	54
Le Comité de l'inspection professionnelle	55
Le Comité des équivalences	56
Le Comité de la formation des avocats	57
Le Comité de la formation professionnelle	57
Le Comité de la formation continue obligatoire (CFCO)	58
Le Comité des requêtes	60
Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	62
Le Comité accréditeur en médiation familiale	62
Comité sur la sténographie	63
Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	64
Comité exécutif sur l'exercice illégal	64
Législation, réglementation et débats publics	65
Les cotisations annuelles 2015-2016	67

Les états financiers

au 31 mars 2016	71
------------------------	-----------



Rapport de la bâtonnière



Il y a un an, le Barreau du Québec se renouvelait. La nouvelle gouvernance mise en place a non seulement démontré le leadership du Barreau, mais lui a également insufflé une vigueur nouvelle, une efficacité, une souplesse accrues.

La bâtonnière du Québec,
M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.

NOUVELLE GOUVERNANCE = NOUVELLE VISION DE LA GESTION FINANCIÈRE

Guidés par l'**efficacité** et l'**efficacité**, nous avons optimisé les activités de l'Ordre grâce à des gestes concrets qui ont permis l'atteinte d'une **meilleure performance financière** au cours des trois dernières années :



Réduction du nombre de **comités**



Abolitions de **postes**



Gel de l'**embauche** de nouvelles ressources



Informatisation et **optimisation** des opérations



Réduction du nombre d'**élus** au conseil d'administration

En mai 2015, nous avons mis en place nos premières élections électroniques. Le Barreau est le premier ordre professionnel à tenir des élections électroniques et fait figure de pionnier en la matière. Nous pouvons dire «mission accomplie» et devons être fiers de cette réussite de notre Ordre, obtenue grâce au travail d'équipe des Barreaux de section et du Barreau du Québec.

Les pages de ce rapport font état des réalisations de cette nouvelle gouvernance incarnée par un nouveau Conseil d'administration plus agile et plus représentatif du public qu'il dessert, puisque 25 % de ses membres (quatre membres) sont des représentants du public nommés par l'Office des professions. Le Conseil est donc constitué de 16 représentants, dont 12 sont élus par

les membres : quatre membres de Montréal, trois membres de Québec, quatre des régions ainsi que le bâtonnier ou la bâtonnière.

Le Conseil d'administration est décisionnel, mais doit, sur certains sujets, consulter le Conseil des sections. Il le consulte sur la planification stratégique; la réglementation de la formation continue obligatoire, notamment les activités de formation à caractère obligatoire; la prime et la couverture d'assurance responsabilité professionnelle et tout autre sujet qu'il a décidé de lui soumettre par vote des deux tiers des membres du Conseil d'administration, à l'exception de la détermination des cotisations visées à l'article 85.1 du *Code des professions*.

Porter le changement

Tout au long de l'année, j'ai porté le changement sur tous les fronts. De la nouvelle gouvernance sont nées des réformes majeures qui se devaient d'être partagées et expliquées pour être ainsi comprises et acceptées.

Sur le plan de la protection du public, l'année 2016 a vu l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie* et l'obligation pour tous les membres de se former à ce nouveau Code. La mise en place de la ligne Info-Déonto est l'un des outils préventifs les plus performants mis en place dans les derniers mois.

Parallèlement, nous avons consolidé les activités liées aux inspections comptables et aux visites d'accompagnement professionnel pour les nouveaux membres, une action préventive qui porte déjà ses fruits.

Le Barreau a aussi porté le changement en matière de justice participative. Avec l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* (NCPC), les efforts pour changer la culture judiciaire se sont accrus. Le Barreau a fait sa part et continue de jouer un rôle d'importance. En ajoutant à son *Code de déontologie* l'obligation pour l'avocat de conseiller son client en matière de justice participative tout au long de son mandat, le Barreau assure un appui de taille à la nouvelle culture judiciaire. Sa campagne publicitaire *Maîtres en solutions* et le microsite associé visaient à informer le public sur la justice participative et l'expertise des avocats en la matière.

La transformation de la culture juridique qui prend davantage forme avec le nouveau *Code de procédure civile* nous offre une opportunité incroyable de démontrer notre pertinence. Le Barreau travaille à soutenir ce changement de culture pour permettre aux avocats intéressés par ce champ de pratique d'être en mesure d'offrir aux citoyens ce que plusieurs d'entre eux veulent : régler leurs différends autrement que par la voie des tribunaux.

En matière d'accès à la justice, le travail de l'Ordre s'est centré sur deux dossiers majeurs : la diffusion d'un important rapport de travail sur la tarification horaire et la mise en œuvre de recommandations issues du *Rapport sur les missions du Barreau du Québec auprès des communautés autochtones du Grand Nord québécois – La justice dans le Nord*.

Le modèle d'affaires basé uniquement sur la tarification horaire dans la prestation des services juridiques a atteint ses limites et commande un changement de mentalité et l'adoption de modes alternatifs de tarification. Le rapport *La tarification horaire à l'heure de la réflexion* appelle les avocats à se questionner, et le Barreau entend outiller ses membres dès maintenant pour leur permettre de réfléchir et de développer de nouvelles avenues.

PANORAMA : un engagement du Barreau pour la diversité culturelle

La diversité ethnoculturelle fait partie de la mission de protection du public.



Avec Panorama, le Barreau du Québec contribue à la prise en compte des **besoins juridiques** des groupes issus de **communautés culturelles**.

Nous invitons les cabinets et contentieux à s'y joindre.

Une profession vivante et vibrante

Pour demeurer vivante et vibrante, notre profession doit pouvoir se renouveler. Les jeunes et les membres issus de diverses souches ethnoculturelles sont ce souffle nouveau et positif pour le Barreau. Ainsi, nous appuyons plusieurs initiatives les concernant.

Le Conseil d'administration a adopté une résolution qui permet aux jeunes de 10 ans et moins d'expérience de faire partie de la plupart des comités consultatifs et statutaires du Barreau.

Sur le plan de l'inclusion des membres issus des communautés ethnoculturelles, nous avons mis en place le projet Panorama qui favorise l'intégration et la valorisation de ces membres en pratique privée et en contentieux.

Une profession en santé

Une profession en santé est une profession capable de contrôler et de sanctionner les membres fautifs qui, par leurs comportements, minent la confiance du public à l'égard de toute la profession. L'action du Barreau en ce sens doit être efficace et rapide. 90 % des demandes d'enquêtes adressées au Bureau du Syndic sont traitées définitivement ou référées en discipline dans un délai de 12 mois ou moins.

La nouvelle gouvernance nous a permis d'innover tout en continuant de redresser nos finances. L'an dernier nous avons offert à nos membres un rabais pour bonne gestion de 150 \$ de leur cotisation, et ce, tout en nous assurant de conserver les surplus requis pour assurer une saine gestion des affaires de l'Ordre.

La santé financière de l'Ordre est importante tout comme celle de nos membres. Une profession en santé est composée de professionnels qui arrivent à gagner leur vie dignement en rendant des services pour lesquels ils ont été formés.

Nous avons fait beaucoup. Il reste tant à faire. Heureusement, la nouvelle gouvernance mise en place permet au Conseil d'administration de bénéficier d'un mandat de deux ans, renouvelable une fois, pour mener à bien les réformes incontournables que l'Ordre doit mener pour être au diapason des besoins de la population et, surtout, s'assurer de demeurer pertinent et respecté. ▽

La bâtonnière du Québec,

M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.

Rapport de la directrice générale



Durant la dernière année, de façon prioritaire, toute l'équipe de direction s'est assurée de l'adéquation politique et administrative résultant du changement de gouvernance. *Agilité* a été le mot clé de cette année.

La directrice générale,
M^e Lise Tremblay, LL. B., MBA

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, des structures agiles ont été mises en place pour permettre aux membres du Conseil d'administration du Barreau d'administrer rapidement et efficacement les affaires du Barreau. Ainsi, outre les séances en personne, le Conseil d'administration décide des affaires courantes du Barreau par le biais de séances virtuelles dans un extranet sécurisé.

Plusieurs groupes de travail se sont penchés sur des questions liées à la nouvelle gouvernance telles que la révision des règles relatives aux élections, la possibilité de tenir un vote à distance lors des assemblées générales annuelles des membres, l'opportunité de maintenir un Congrès annuel et sur les processus liés aux nominations des membres aux divers comités consultatifs et statutaires du Barreau.

Revoir l'ensemble des processus, les améliorer et les moderniser pour répondre tant aux besoins des membres qu'à ceux du public a également été un défi tout au long de l'année.

La mise en place de la **ligne Info-Déonto** est un exemple de réussite. Environ 8 000 appels ont été faits à cette ligne dédiée aux avocats pour des questions liées aux conflits d'intérêts, au secret professionnel et à la réglementation sur la comptabilité et les normes d'exercice.

L'amélioration continue des **Registres des testaments et mandats du Barreau du Québec** est un autre exemple de réussite. Plus de 65 000 demandes de recherche sont traitées annuellement.

Info-Barreau continue d'être un succès. Plus de 75 000 appels y sont acheminés annuellement.

UN BARREAU EFFICACE AU SERVICE DU PUBLIC ET DES MEMBRES

DES SERVICES PERFORMANTS :



Un bureau du syndic qui **règle près de 90 % des dossiers en moins d'un an.**



Des Registres des testaments et mandats qui **traitent plus de 65 000 demandes annuellement.**



Une ligne Info-Barreau qui ne déroutait pas

75 000 appels en 2015-2016 | **200 appels par jour en moyenne**

Parmi les questions les plus fréquentes :

- › Comment trouver un avocat pour mon problème précis, dans ma région?
- › Quelles sont les coordonnées d'un avocat?
- › Quelle est l'année d'inscription au Tableau de l'Ordre d'un avocat?
- › Comment faire pour déposer une plainte/demander une enquête?
- › Comment puis-je contester le compte d'honoraires (facture) de mon avocat?



Une ligne Info-déontologie populaire auprès des membres

Environ 8 000 appels en 2015-2016 | **1/3 avocat a fait appel à ce service**

Les sujets les plus fréquents :

- › Nouveau Code de procédure civile
- › Les conflits d'intérêts
- › L'étendue du secret professionnel
- › La multidisciplinarité
- › L'application du Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercices professionnels des avocats

D'autres chantiers importants méritent également d'être soulignés : la révision complète des processus au service de l'Inspection professionnelle pour assurer une meilleure prévention, le développement de plusieurs outils pour les membres tels que les trousse d'aide à la pratique et les formations Web-pro. De plus, nous avons assuré un suivi serré des dépenses du Barreau pour assurer efficacité et efficience. À cet égard, la direction générale s'est considérablement allégée puisque les postes de directeur général adjoint et de chef de cabinet ont définitivement été abolis.

Améliorer l'expérience du public, des membres et des employés du Barreau par la mise en activité graduelle de la nouvelle plateforme des technologies de l'information

Un des grands objectifs poursuivis par le Plan stratégique 2014-2018 du Barreau du Québec est l'augmentation du niveau de satisfaction du public et des membres envers l'Ordre. À cet égard, le projet de refonte du Tableau de l'Ordre s'est poursuivi avec la conception de l'automatisation des opérations et la multiplication des réseaux de distribution de l'information, des produits et des services en assurant une qualité de service uniforme et continue.

Les solutions cibles qui sont présentement développées comprennent :

- Un portail public donnant accès, notamment, aux services en ligne de l'Ordre et à la gestion des plaintes;
- Un portail membre qui optimise le parcours du membre, modernise la gestion de son dossier et lui donne accès à la documentation en tout temps;
- Un portail employé qui automatise les processus et les outils de travail.

Collaborer avec les acteurs du milieu juridique pour travailler ensemble à un meilleur accès à la justice

Il s'agit de l'une des six orientations du Plan stratégique 2014-2018 du Barreau du Québec. À cet égard, le Barreau du Québec participe activement à plusieurs projets pour favoriser un meilleur accès à la justice. Ainsi, le Barreau du Québec est membre du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale et membre de plusieurs comités ou groupes de travail qui visent à moderniser l'administration de la justice. Le Barreau du Québec continue de promouvoir auprès des membres du public des outils d'accès à la justice : Service de médiation à forfait, lacopropriete.info, le projet pilote de service d'aide à la préparation d'un dossier aux petites créances, le service téléphonique du logement, l'assurance frais juridiques et le soutien financier d'Éducaloi, de ProBono et du projet mené par le professeur Noreau sur l'accès au droit et l'accès à la justice (ADAJ) .

Je remercie sincèrement tous les employés du Barreau du Québec sans qui il serait impossible de vous présenter un bilan aussi positif de nos activités de 2015-2016. ▽

La directrice générale,

M^e Lise Tremblay, LL. B., MBA

Comité de direction



Devant, de gauche à droite : M. Pierre Richard, directeur des Finances, M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Contentieux, M^e Lise Tremblay, directrice générale, M^e Dyane Perreault, directrice du Développement et du soutien à la profession, M^e Marc Sauvé, directeur de Recherche et législation. **Derrière, de gauche à droite :** M^e Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle, M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau, M. François Racine, gestionnaire des Ressources matérielles, M^e Nancy J. Trudel, directrice des Greffes, M^e Laurette Laurin, Ad. E., directrice de la Formation continue, M^{me} France Bonneau, directrice des Communications, M^e Jocelyne Tremblay, directrice de l'École du Barreau, M. Martin Dufour, directeur de la Gestion de l'information. Était absente de la photo : M^{me} Tram Anh Tran, directrice des Technologies de l'information.

L'équipe de la direction du Barreau du Québec s'efforce d'améliorer l'expérience du public, des membres et des employés du Barreau tout en assurant l'équilibre budgétaire. Les indicateurs de gestion, faits saillants à ne pas manquer, sont présentés tout au long de ce rapport.

Plan stratégique 2014-2018

Mission



Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Valeurs



- Justice
- Confiance
- Compétence

Vision 2018



Le Barreau du Québec est un acteur crédible mobilisateur et incontournable au sein de la société et qui agit de manière performante et efficace.



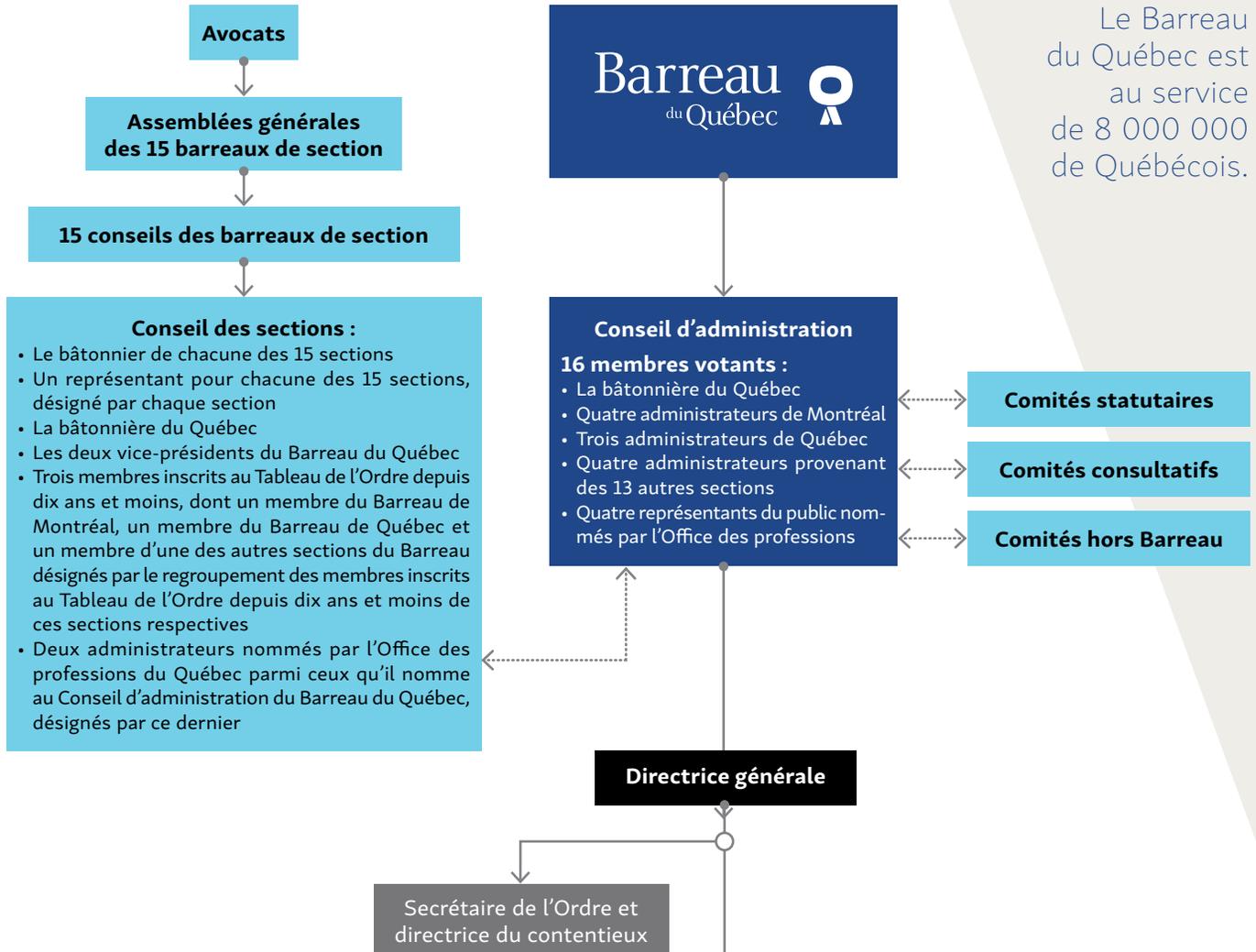
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
1. Accroître la protection du public par des mesures préventives et dissuasives.	<p>1.1 Assurer la surveillance des comptes en fidéicommiss et de la comptabilité des avocats.</p> <p>1.2 Accroître la performance des interventions préventives et disciplinaires.</p> <p>1.3 Assurer le maintien des compétences professionnelles des avocats.</p>
2. Redéfinir notre gouvernance pour permettre plus d'efficacité au Barreau du Québec et ainsi accroître sa performance dans la réalisation de sa mission.	<p>2.1 Opérer le changement de structure de gouvernance.</p> <p>2.2 Assurer l'adéquation politique et administrative résultant du changement.</p>
3. Automatiser les opérations et multiplier les réseaux de distribution de l'information, des produits et des services en assurant une qualité de service uniforme et continue.	<p>3.1 Automatiser les opérations.</p> <p>3.2 Multiplier les canaux de distribution de l'information, des produits et des services.</p> <p>3.3 Assurer des qualités de service réelles et identiques partout et en tout temps.</p> <p>3.4 Accroître la performance et l'efficacité organisationnelle.</p>
4. Définir une stratégie qui permettra au Barreau du Québec de renforcer le lien de confiance avec le public et ses membres.	<p>4.1 Accroître la satisfaction du public et des membres.</p> <p>4.2 Accroître le sentiment d'appartenance des membres à leur ordre professionnel.</p> <p>4.3 Maintenir la cohérence dans la mise en œuvre des priorités stratégiques.</p>
5. Définir un plan de positionnement pour accroître le leadership du Barreau du Québec au sein du milieu juridique.	<p>5.1 Renforcer le positionnement neutre, crédible et apolitique du Barreau du Québec.</p> <p>5.2 Assumer le rôle sociétal du Barreau du Québec.</p> <p>5.3 Évaluer les opportunités d'alliance stratégique avec les intervenants du milieu juridique.</p> <p>5.4 Évaluer la valeur ajoutée des activités internationales.</p>
6. Collaborer avec les acteurs du milieu juridique pour travailler ensemble à un meilleur accès à la justice.	<p>6.1 Accroître le niveau de connaissance du système de justice au sein de la population.</p> <p>6.2 Outiller les avocats pour favoriser l'accès à la justice (justice participative, tarification, multidisciplinarité, modèle d'affaires).</p>



Organigramme de la nouvelle gouvernance

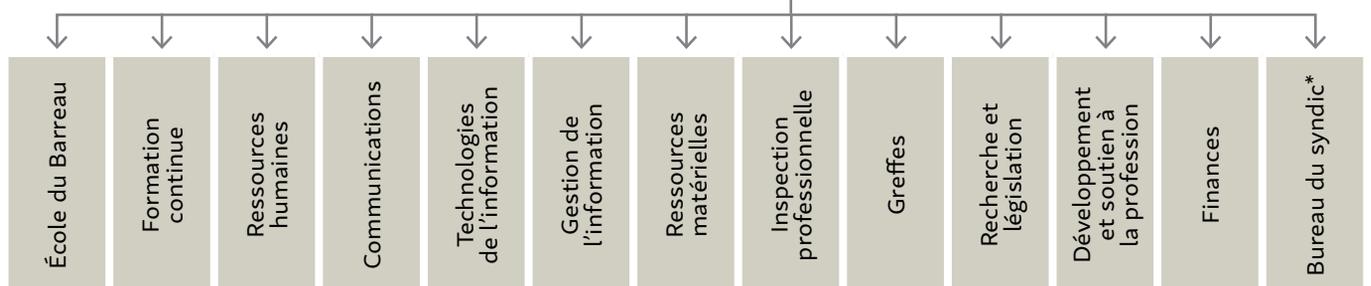
En vigueur depuis juin 2015

Structure politique



Le Barreau du Québec est au service de 8 000 000 de Québécois.

Structure administrative



* Rappelons qu'en vertu du Code des professions, le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.

L'assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec s'est tenue le vendredi 12 juin 2015, à compter de 12 h 30, dans la salle Richelieu du Manoir Richelieu, à La Malbaie. Le rapport annuel 2014-2015 a été présenté à cette assemblée.

Neuf résolutions ont été soumises à l'assemblée générale annuelle des membres. Elles visent :

- La fixation de la cotisation au Centre d'accès à l'information juridique pour l'exercice 2016-2017;
- La fixation de la cotisation annuelle pour l'exercice 2016-2017;
- La fixation de la cotisation au Fonds d'indemnisation pour l'exercice 2016-2017;
- La fixation de la cotisation au Fonds de protection et d'assurance pour l'exercice 2016-2017;
- La fixation de la cotisation annuelle de la réserve TI pour l'exercice financier 2016-2017;
- La fixation de la cotisation au programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) pour l'exercice 2016-2017;
- La fixation de la cotisation au programme d'assistance parentale pour travailleur autonome (APTA) et Bébé-bonus pour l'exercice 2016-2017;
- Le rabais de cotisation applicable à la cotisation 2016-2017.

Faits saillants

Fixe les cotisations annuelles 2016-2017 au Barreau du Québec. Octroie un rabais de 150 \$ applicable à la cotisation 2016-2017 en raison de la performance de gestion et annule la cotisation annuelle 2016-2017 de la réserve TI/IP. 

Le respect des choix démocratiques des membres

Le Conseil d'administration s'est engagé à respecter, dans la mesure du possible, les choix démocratiques des membres de l'Ordre exprimés lors des élections 2015.

Pour une mission claire :

La demande de réflexion sur une mission claire se traduit dans le Plan stratégique du Barreau. La mission de protection du public de l'Ordre y est réitérée. L'adoption de ce Plan stratégique mis à jour est recommandée par le Conseil des sections.

Pour davantage d'accès à la justice :

Abolition de la taxe sur les frais juridiques ou crédit d'impôt

- Le Barreau a formulé plusieurs demandes en ce sens au ministère de la Justice du Québec, notamment lors de l'étude des crédits.
- Création d'un groupe de travail sur la fiscalité dont les travaux sont en cours.

Assurance frais juridiques

- Pourparlers avec le MJQ sur la possibilité de permettre l'inclusion de l'assurance juridique dans les polices d'assurance collective.
- Le Comité sur l'assurance frais juridiques demeure inactif durant ces pourparlers.

Reconnaissance des heures pro bono comme heures de formation continue

- Le Conseil des sections a recommandé de ne pas retenir cette proposition, et le Conseil d'administration a approuvé la recommandation du Conseil des sections.

Pour une saine gestion financière :

Allègement des cotisations

- Pour 2016-2017 : rabais de la cotisation du Barreau du Québec de 150 \$.
- Pour 2017-2018 : diminution et rabais totaux de la cotisation du Barreau du Québec de 238 \$.

Assurance responsabilité professionnelle – Choix de la couverture pour des primes réduites

- Recommandation du Conseil des sections de procéder à une analyse des primes et des couvertures. Présentation de l'analyse au Conseil des sections de septembre 2016.

Diminution du salaire du bâtonnier

- Création d'un groupe de travail. Un expert indépendant a été retenu, et les travaux sont en cours.

Abolition des dépenses superflues de représentation à l'échelle nationale et internationale

- Création d'un groupe de travail sur les activités internationales. Les travaux de ce groupe sont en cours.
- Discussions avec la Fédération des ordres de juristes du Canada quant au montant de la cotisation versée par le Barreau du Québec.

Révision de la formule du Congrès et réduction des coûts

- Création d'un groupe de travail sur l'avenir du Congrès du Barreau et de l'Assemblée générale annuelle (AGA). Les travaux sont en cours.
- Nouvelle formule d'AGA pour juin 2016.

Pour les jeunes :

Une place aux jeunes de moins de 10 ans de Barreau dans tous les comités du Barreau du Québec

- Le Conseil d'administration a résolu d'accueillir les jeunes sur tous les comités du Barreau à l'exception du Comité du Fonds d'indemnisation.
- Les membres du Comité de nomination doivent tenir compte de la place des jeunes au sein des comités.
- Le premier appel de candidatures incluant les jeunes membres a eu lieu en avril et mai 2016.

Mieux connaître la réalité des jeunes membres et mettre en place des outils pour les aider

- Le Rapport du Jeune Barreau de Montréal (JBM) sur la situation de l'emploi chez les jeunes présenté au Conseil d'administration du Barreau a reçu un accueil favorable, et plusieurs recommandations ont été retenues.
- La révision du programme de formation professionnelle de l'École du Barreau est en cours pour y inclure, comme demandé par les jeunes, des contenus en entrepreneuriat, gestion et autres outils en lien avec les demandes du marché de l'emploi.
- L'École du Barreau fait la promotion des stages rémunérés.

Pour plus d'inclusion et de participation des membres :

Promotion et valorisation des avocats de communautés ethnoculturelles et mise en place d'outils pour les soutenir

- Une question d'auto-identification volontaire à des groupes ethnoculturels a été ajoutée dans le formulaire de mise en candidature pour les comités du Barreau du Québec.
- Projet Forum pour une profession inclusive. Dix actions du rapport sont mises en œuvre, dont le Projet Panorama.

Accroître la diversité et la gratuité de l'offre de formation, notamment pour les jeunes et les avocats en région

- Un rabais est accordé aux avocats de cinq ans et moins de pratique pour toutes les formations.
- Plusieurs nouvelles formations Web-pro ont été mises en ligne.
- Une analyse est en cours sur la situation de la formation en région éloignée.

Mécanisme pour recevoir les commentaires et suggestions des membres

- Cette suggestion est prise en compte dans le cadre de la Refonte des technologies. De nouveaux outils relationnels verront bientôt le jour.

Accroître le nombre de participants aux activités du Barreau et mettre à contribution les avocats des secteurs non traditionnels

- Cette recommandation est au cœur de tous les nouveaux projets mis de l'avant. À titre d'exemple : tarif réduit de la Journée du Barreau du 2 juin 2016, tournée de la bâtonnière, etc. 

Assemblée générale extraordinaire

Faits saillants

Le 24 août 2015 à Laval, plus de 1 000 membres se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire conformément à l'article 106 du *Code des professions*. Le Conseil d'administration a accepté de désigner l'honorable Pierre J. Dalphond à titre de président de l'assemblée, et M. Michel L'Espérance a agi comme secrétaire de l'assemblée. Les membres du Conseil d'administration suivants étaient également présents : M. le vice-président, M^e Louis François Asselin, M. le vice-président, M^e Antoine Aylwin, M^e Thomas R.M. Davis, M^e Jamilla Leboeuf, M^e Rima Kayssi, M^e Christian Tanguay, M^e Nathalie Vaillant, M^e Maryse Dubé, M^e Robert Poitras, M. le bâtonnier Pierre Lévesque, M. Louis Roy, M^{me} Renée Piette et M. Sylvain Blanchette.

Lors de l'assemblée, trois propositions ont été prises et, par la suite, elles ont été soumises au Conseil d'administration pour décisions.

La première proposition consiste à réitérer que M^e Lu Chan Khuong, Ad. E., a la légitimité nécessaire pour occuper le poste de bâtonnière et à demander au Conseil d'administration de revenir sur sa décision du 1^{er} juillet 2015.

La deuxième proposition consiste à demander au Syndic du Barreau du Québec d'enquêter sur la fuite et l'utilisation d'informations confidentielles concernant le dossier non judiciairisé de M^e Khuong.

La troisième proposition est formulée comme suit : *Dans le but de maintenir la confiance du public envers le système de justice, à la suite de la fuite inhérente au dossier de M^e Khuong, les membres du Barreau demandent officiellement à la ministre de la Justice d'enquêter sur l'intégrité du caractère confidentiel des informations contenues au registre de déjudiciarisation du Directeur des poursuites criminelles et pénales.*

Les 27 et 31 août 2015, le Conseil d'administration s'est réuni afin d'analyser et de donner suite aux trois propositions. Il a fait part de ses décisions, le 1^{er} septembre 2015, par un avis aux membres transmis par courriel.

Concernant la première résolution, le Conseil d'administration a décidé ce qui suit :

Après analyse de la proposition des membres et compte tenu des procédures judiciaires intentées par la bâtonnière et toujours en cours, le CA estime, à ce stade-ci, que la réintégration de la bâtonnière dans ses fonctions ne redresserait pas la situation actuelle. En conséquence, le CA prend acte du jugement rendu vendredi dernier et attend la décision au fond de la Cour supérieure sur la légalité de sa décision du 1^{er} juillet 2015. À cet égard, les membres du CA et les dirigeants du Barreau du Québec collaboreront afin que le dossier soit entendu dans les meilleurs délais.

Concernant la deuxième proposition, le Conseil d'administration a décidé ce qui suit :

Malgré l'article 116 du *Code des professions*, le CA a transmis, le 1^{er} septembre 2015, la proposition n° 2 à M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau du Québec.

Concernant la troisième proposition, le Conseil d'administration a décidé ce qui suit :

Le CA a transmis, le 1^{er} septembre 2015, à la ministre de la Justice du Québec, M^e Stéphanie Vallée, la proposition n° 3 en réitérant ses préoccupations déjà communiquées à quelques reprises à la ministre.

Le 17 mars 2016, le Conseil d'administration a approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui est accessible sur le site Web du Barreau du Québec à l'adresse suivante :

www.barreau.qc.ca/fr/avocats/avis/2016/0401-pv-age. 

Le Conseil général

(jusqu'au 18 juin 2015)



Cette photo du Conseil général prise en avril 2015 au Château Frontenac de Québec revêt un caractère historique pour le Barreau puisqu'il s'agit du dernier Conseil général avant la mise en place de la nouvelle gouvernance.

Les membres

Le bâtonnier du Québec, M^e Bernard Synnott, Ad. E.
M^e Lu Chan Khuong, Ad. E., vice-présidente

Déléguée de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

La bâtonnière Peggy Corbel Warolin

Déléguée de la section d'Arthabaska

La bâtonnière Claudia Chabot

Délégué de la section du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le bâtonnier Pierre Lévesque

Déléguée de la section de Bedford

M^e Allyson Guérin
(en remplacement de la bâtonnière Marie-Claude Landry, Ad. E.)

Délégué de la section de la Côte-Nord

Le bâtonnier Jean-Rock Genest

Délégué de la section de Laurentides-Lanaudière

Le bâtonnier Louis-François Asselin

Délégué de la section de Laval

Le bâtonnier Normand La Badie

Délégué de la section de Longueuil

Le bâtonnier Benoît Gariépy

Délégués de la section de la Mauricie

La bâtonnière Hélène Massicotte
M^e Alain Blanchard

Délégués de la section de Montréal

Le bâtonnier Gregory James Moore
M^e Pierre-Luc Beauchesne
M^e Nancy Cleman
M^e Philippe Décary
M^e Magali Fournier
M^e Tiberiu Hollander
M^e Andréanne Malacké
M^e Marie-France Veilleux
M^e Laurent Soustiel
M^e Simon Tremblay

Délégués de la section de l'Outaouais

Le bâtonnier Luc Gagné
M^e Normand Auclair

Déléguées de la section de Québec

La bâtonnière Hélène Carrier
M^e Maryse Carré
M^e Catherine Claveau
M^e Audrey Gagnon
M^e Sophie Gauthier

Déléguée de la section de Richelieu

M^e Maryse Dubé

Déléguée de la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean

M^e Isabelle Boillat

Délégués de la section de Saint-François

Le bâtonnier Claude Villeneuve
M^e Maxime Bernatchez

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M. Sylvain Blanchette
M. Louis Roy
M^{me} Noëlla Lavoie
M^{me} Renée Piette

Observateurs (non votants)

M^e Johanne Brodeur, Ad. E., bâtonnière sortante du Québec
M^e Marc Lemay, Abitibi-Témiscamingue
M^e Guy Boisvert, Arthabaska
M^e Clément Massé, c.r., Ad. E., Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
M^e Robert Poitras (en remplacement d'Allyson Guérin), Bedford
M^e Isabelle Blouin, Côte-Nord
M^e Martine Létourneau, Laurentides-Lanaudière
M^e Annie Fortin, Laval
M^e Julie-Maude Greffe, Longueuil
M^e Mario Welsh, Québec
M^e Anne-Marie Montplaisir, Richelieu

La bâtonnière Ginette Desjardins, Richelieu
M^e Benoit Amyot, Saguenay-Lac-Saint-Jean
La bâtonnière Pascale F. Tremblay, Saguenay-Lac-Saint-Jean
M^e Christine Jutras (en remplacement de Caroline Blache) – Association des avocats et des avocates de province

Invités (non votants)

M^e Lise Tremblay, directrice générale
M^e Antoine Leduc (en remplacement de Michèle Moreau) – Association du Barreau canadien
M^e Maxime Bernatchez (en remplacement de Christine Jutras) – Association des avocats et des avocates de province
M^e Marie-Ève Landreville – Association des jeunes barreaux du Québec
M^e Pierre M. Gagnon – Comité sur la gouvernance et l'éthique
M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
M^e Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier

Les réunions

1^{er} et 2 avril 2015, Québec

Les faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après :

- Modifie les règles relatives à la Médaille et aux Mérites;
- Adopte le *Guide du développement des affaires* à l'intention des avocates et le rend public sur le site Web du Barreau;
- Prend acte du *Guide sur la conciliation travail-vie personnelle* (CTVP). 

Le comité exécutif

(jusqu'au 18 juin 2015)



Les membres

Le bâtonnier du Québec, Bernard Synnott, Ad. E.
M^e Lu Chan Khuong, Ad. E., vice-présidente
Le bâtonnier Gregory James Moore (Montréal)
M^e Andréanne Malacket (Montréal)
M^e Magali Fournier (Montréal)
La bâtonnière Hélène Carrier (Québec)
M^e Catherine Claveau (Québec)
M^e Maryse Dubé (Richelieu)
M^e Isabelle Boillat (Saguenay–Lac-Saint-Jean)
M^{me} Renée Piette, représentante du public
M^e Johanne Brodeur, Ad. E., bâtonnière sortante du Québec

Invités

M^e Lise Tremblay, directrice générale
M^e Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier
M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, secrétaire du CE

Les réunions

30 avril 2015, Montréal
12 mai 2015, par courriel
28 mai 2015, Montréal
2 juin 2015, par courriel

Les faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Comité exécutif sont résumées ci-après :

- Adopte le *Guide des meilleures pratiques* en vue de la publication de la 5^e édition éditée par le Barreau du Québec;
- Maintient trois programmes d'aide parentale en y apportant des modifications (Bébé-bonus, programme d'Assistance parentale pour travailleurs autonomes (APTA) et programme de coaching);
- Nomme les greffiers au Conseil de discipline. ▽

Le Conseil d'administration

(depuis le 18 juin 2015)



Le Conseil d'administration constitue l'instance décisionnelle du Barreau. Il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les règlements. Il voit à l'administration courante des affaires du Barreau et à la réalisation de sa mission et de son plan stratégique.

Les membres qui le composent sont élus par élection; le Barreau est d'ailleurs le premier ordre professionnel à tenir des élections par voie électronique.

En 2015, les administrateurs ont été élus le 22 mai à 16 h 01; quatre d'entre eux ont été élus par acclamation*, le 7 avril 2015 à 16 h 01; ils sont entrés en fonction le 18 juin.

Les représentants du public ont été désignés par l'Office des professions le 29 mai 2015. Leur mandat se terminera en 2017.

Les membres

La bâtonnière du Québec,
M^e Lu Chan Khuong, Ad. E.
(du 18 juin au 11 septembre 2015)

La bâtonnière du Québec,
M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.
(depuis le 15 septembre 2015)

Déléguée – Sections Arthabaska, Longueuil, Richelieu (1 an)

M^e Maryse Dubé (élue par acclamation)*

Délégué – Sections Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Saguenay–Lac-Saint-Jean (2 ans)

Le bâtonnier Pierre Lévesque
(élu par acclamation)*

Délégué – Sections Bedford, Mauricie, Saint-François (1 an)

M^e Robert Poitras (élu par acclamation)*

Délégué – Sections Laurentides-Lanaudière, Laval, Outaouais (2 ans)

M^e Louis-François Asselin, vice-président

Délégués – Section Montréal (2 ans)

M^e Antoine Aylwin, vice-président
M^e Rima Kayssi

Délégués – Section Montréal (1 an)

M^e Thomas R.M. Davis
M^e Jamilia Leboeuf

Déléguées – Section Québec (2 ans)

M^e Nathalie Vaillant
M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.
(jusqu'au 15 septembre 2016)
M^e Maxime Roy
(depuis le 15 septembre 2015)

Délégué – Section Québec (1 an)

M^e Christian Tanguay
(élu par acclamation)*

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M. Sylvain Blanchette
M. Louis Roy
M^{me} Louise Lafrenière
M^{me} Renée Piette

Invités

M^e Lise Tremblay, directrice générale
M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

Les réunions

18 juin 2015, Montréal
26 juin 2015, virtuelle
30 juin 2015, par téléphone
1^{er} juillet 2015, par téléphone et en personne à Montréal
1^{er} juillet 2015, par téléphone et en personne à Montréal
2 juillet 2015, par téléphone
7 juillet 2015, par téléphone
9 et 10 juillet 2015, Montréal
16 juillet 2015, par téléphone
17 juillet 2015, par courriel
20 juillet 2015, Montréal (audition)
22 juillet 2015, par courriel
27 juillet 2015, par téléphone
30 juillet 2015, par téléphone
31 juillet 2015, par téléphone
3 août 2015, Montréal
13 août 2015, par téléphone et en personne à Montréal
14 août 2015, virtuelle
21 août 2015, par téléphone
24 août 2015, Laval
26 août 2015, Montréal (audition)
27 août 2015, Montréal
31 août 2015, par téléphone

4 septembre 2015, par téléphone
 4 septembre 2015, virtuelle
 10 septembre 2015, par téléphone
 11 septembre 2015, par téléphone
 14 septembre 2015, par courriel
 15 septembre 2015, par téléphone
 17 septembre 2015, Montréal
 28 septembre 2015, par courriel
 1^{er} octobre 2015, par courriel
 5 octobre 2015, par téléphone
 6 octobre 2015, par courriel
 9 octobre 2015, virtuelle
 16 octobre 2015, par courriel
 22 octobre 2015, Montréal
 26 octobre 2015, par courriel
 28 octobre 2015, par courriel
 6 novembre 2015, virtuelle
 6 novembre 2015, par téléphone
 19 novembre 2015, Montréal
 2 décembre 2015, par courriel
 3 décembre 2015, Montréal
 3 décembre 2015, par téléphone et en personne à Montréal
 4 décembre 2015, virtuelle
 9 décembre 2015, par courriel
 17 décembre 2015, Montréal
 6 janvier 2016, par courriel
 8 janvier 2016, virtuelle
 20 janvier 2016, par téléphone et en personne à Québec
 28 janvier 2016, par téléphone
 29 janvier 2016, Montréal (audition)
 5 février 2016, virtuelle
 8 février 2016, par courriel
 18 février 2016, Montréal
 22 février 2016, par courriel
 24 février 2016, par courriel
 4 mars 2016, virtuelle

17 mars 2016, Montréal
 18 mars 2016, Montréal (audition)
 30 mars 2016, par courriel

Les faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil d'administration sont résumées ci-après :

- Nomme les deux vice-présidents, M^e Antoine Aylwin et M^e Louis-François Asselin;
- Nomme les membres du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec;
- Désigne M. Louis Roy et M^{me} Louise Lafrenière à titre de membres du Conseil des sections;
- Suspend de ses fonctions la bâtonnière Lu Chan Khuong, Ad. E., avec traitement et avantages sociaux;
- Nomme les membres du Comité de la gouvernance et d'éthique;
- Nomme les membres ad hoc du Comité de la gouvernance et d'éthique;
- Confie aux membres ad hoc du Comité de gouvernance et d'éthique le mandat d'analyser la situation portée à la connaissance du Conseil d'administration, le 30 juin 2015, et par la suite révélée dans un article du 1^{er} juillet 2015 de *La Presse +*, ainsi que les commentaires et le comportement de la bâtonnière en lien avec la situation avant, pendant et après sa révélation, le tout en application du mécanisme prévu à l'article 28 du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration et des comités du Barreau du Québec*;
- Délivre, en vertu de l'ALPAQ et de l'ARM, les permis spéciaux, les permis restrictifs et les permis de conseiller en loi;

- Rejette ou accueille les demandes de réclamation au Fonds d'indemnisation;
- Nomme les membres des comités consultatifs de même que les syndics adjoints, ad hoc et correspondants;
- Procède aux radiations administratives;
- Rejette ou accueille les demandes d'aide financière ainsi que les demandes de subventions;
- Décide ou non d'intervenir dans les débats judiciaires;
- Procède à certaines auditions en vertu des articles 48 et 55.1 du *Code des professions*;
- Autorise des poursuites pour exercice illégal de la profession;
- Nomme les récipiendaires de la distinction *Avocats émérites*;
- Approuve la politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des membres du Barreau du Québec;
- Retire le critère d'un nombre minimal d'années d'inscription au Tableau de l'Ordre pour tous les membres des comités du Barreau du Québec nommés par le Conseil d'administration, incluant le Comité d'accès à la profession, le Conseil de discipline, le Comité des requêtes, le Comité de la formation professionnelle des avocats, le Conseil d'arbitrage de comptes, le Comité de révision des plaintes, le Comité du Fonds d'indemnisation et le Comité des équivalences;
- Approuve les commentaires concernant le projet de loi n° 62, le projet de loi n° 51, le projet de loi n° 56, le projet de loi n° 77, le projet de loi n° 87 et le projet de loi n° 70;

- Nomme les membres du Comité électoral;
- Entérine le modèle de protocole préjudiciaire élaboré par les membres du groupe de travail;
- Approuve la mise à jour du *Guide des TI – Gestion et sécurité des technologies de l’information pour l’avocat et son équipe*;
- Accepte de contribuer financièrement au projet ADAJ pour l’exercice financier 2016-2017;
- Adopte la directive concernant l’article 27 du *Règlement sur la souscription obligatoire à l’assurance responsabilité professionnelle*;
- Adopte les règles de procédures d’élection pour les élections 2016 du Barreau du Québec;
- Fixe la prime de l’assurance responsabilité professionnelle pour l’exercice 2016-2017 à la somme de 1 048 \$;
- Poursuit les discussions avec le ministère de la Justice afin de trouver dans les meilleurs délais une solution non litigieuse à la problématique de la traduction du nouveau *Code de procédure civile* puisqu’elle vise toutes les lois du Québec;
- Requiert du ministère de la Justice qu’il procède par un renvoi à la Cour d’appel du Québec portant sur les obligations constitutionnelles du gouvernement du Québec quant au processus d’adoption de ses lois tant en français qu’en anglais;
- Approuve les mandats des vice-présidents pour l’exercice 2015-2016;
- Approuve les commentaires concernant le projet de *Règlement sur les modalités d’accès au registre des directives médicales anticipées et son fonctionnement*;
- Approuve et rend publique la lettre portant sur les commentaires du Barreau du Québec sur le rapport de la Commission Charbonneau;
- Nomme les membres du Comité indépendant;
- Adopte le *Guide sur les avis aux membres d’une action collective*;
- Adopte le règlement modifiant le *Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l’incapacité*;
- Appuie la section de Bedford dans sa démarche auprès du ministère de la Justice du Québec afin de mettre sur pied un projet de coordination parentale dans la section de Bedford;
- Requiert de la directrice de la Formation continue obligatoire qu’elle applique la politique de taux préférentiel aux membres de cinq ans et moins d’inscription au Tableau de l’Ordre pour les formations offertes en ligne à partir du 1^{er} avril 2016;
- Approuve le procès-verbal de l’assemblée extraordinaire du Barreau du Québec tenue le 24 août 2015. 

Le Conseil des sections

(depuis le 18 juin 2015)



Le Conseil des sections formule des recommandations au Conseil d'administration lorsque consulté au sujet de la planification stratégique; la réglementation concernant la formation continue obligatoire (activités de formation à caractère obligatoire, par exemple); l'assurance responsabilité professionnelle concernant la prime et la couverture d'assurance; et tout autre sujet que le Conseil d'administration a décidé de lui soumettre par vote des deux tiers de ses membres à l'exception de la détermination des cotisations.

Les membres qui le composent ont le droit de parole, mais pas le droit de vote, sauf les bâtonniers et les trois membres inscrits au Tableau de l'Ordre depuis dix ans et moins qui peuvent voter.

Les membres

La bâtonnière du Québec,
M^e Lu Chan Khuong, Ad. E.
(du 18 juin au 11 septembre 2015)

La bâtonnière du Québec,
M^e Claudia P. Prémont, Ad. E.
(depuis le 15 septembre 2015)

M^e Antoine Aylwin, vice-président
du Conseil d'administration
(délégué de la section de Montréal)
M^e Louis-François Asselin, vice-président
du Conseil d'administration (délégué
des sections Laurentides-Lanaudière,
Laval et Outaouais)

Délégués – Section Abitibi-Témiscamingue

Le bâtonnier Marc Lemay
M^e Simon Corbeil

Délégués – Section Arthabaska

Le bâtonnier Guy Boisvert
M^e Catherine Fournier

Délégués – Section Bas-Saint-Laurent –Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Le bâtonnier Pierre Lévesque
M^e Clément Massé, c.r., Ad. E.

Déléguées – Section Bedford

La bâtonnière Allyson Guérin
M^e Vanessa Gravel

Déléguées – Section Côte-Nord

La bâtonnière Isabelle Blouin
M^e Guylaine Trudeau

Déléguées – Section Laurentides-Lanaudière

La bâtonnière Martine Létourneau
M^e Roxane Préfontaine

Déléguées – Section Laval

La bâtonnière Annie Fortin
M^e Marie Janou Macerola

Délégués – Section Longueuil

La bâtonnière Julie-Maude Greffe
M^e Martin Courville

Délégués – Section Mauricie

Le bâtonnier Alain Blanchard
M^e Simon-Benoit Ricard

Délégués – Section Montréal

La bâtonnière Magali Fournier
M^e Simon Tremblay

Délégués – Section Outaouais

Le bâtonnier Normand Auclair
M^e Joanne Cousineau

Déléguées – Section Québec

La bâtonnière Catherine Claveau
M^e Johanne Mc Neil

Déléguées – Section Richelieu

La bâtonnière Anne-Marie Montplaisir
M^e Annie Thivierge

Délégués – Section Saguenay –Lac-Saint-Jean

Le bâtonnier Benoit Amyot
M^e Nadine Daoud

Délégués – Section Saint-François

Le bâtonnier Benoit Massicotte
M^e Hugo Champoux

Représentants des jeunes Barreaux

M^e Isabelle Cloutier
M^e Paul-Matthieu Grondin
M^e Louis Philippe Pelletier-Langevin

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M. Louis Roy
M^{me} Louise Lafrenière

Invités (non votants)

M^e Lise Tremblay, directrice générale
M^e Sylvie Champagne, secrétaire
de l'Ordre
M^e Doris Larrivée, directrice générale
du Barreau de Montréal
M^e Lisa Bérubé, directrice générale
du Barreau de Québec
M^e Isabelle Bonin, directrice générale
– Association des avocats et avocates
de province

Les réunions

23 et 24 septembre 2015,
Drummondville

21 et 22 janvier 2016, Québec

Les faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil des sections sont résumées ci-après :

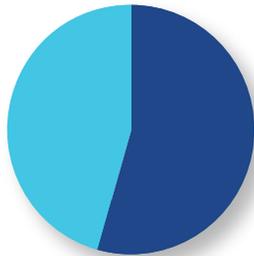
- Crée un comité sur le fonctionnement du Conseil des sections;
- Recommande au Conseil d'administration de :
 - Fixer le montant de la garantie obligatoire en assurance responsabilité professionnelle pour l'exercice 2016-2017 à 10 millions de dollars;
 - Fixer la prime au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec à la somme de 1 048 \$ pour l'exercice financier 2016-2017.
- Recommande au Conseil d'administration d'élaborer un protocole afin de baliser l'utilisation de l'article 300 du nouveau *Code de procédure civile*;
- Recommande au Conseil d'administration d'adopter la mise à jour du plan stratégique 2014-2017;
- Recommande au Conseil d'administration de ne pas reconnaître des heures de travail *pro bono* à titre d'heures pouvant compter pour de la formation continue obligatoire. 

La profession en chiffres

Nombre total de membres au 31 mars 2016 : 25 847, dont 13 402 avocates et 12 445 avocats.

L'âge moyen des membres

- 49 ans pour les **HOMMES**
- 41 ans pour les **FEMMES**



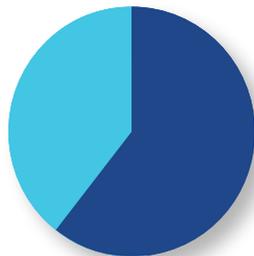
13 402
AVOCATES



12 445
AVOCATS

Nombre moyen d'années de pratique

- 21,5 ans pour les **HOMMES**
- 14 ans pour les **FEMMES**



Les membres sont présents dans chacune des régions administratives du Québec, ainsi qu'ailleurs au Canada et à l'étranger.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	Nombre
Bas-Saint-Laurent	171
Saguenay-Lac-Saint-Jean	346
Capitale-Nationale	3515
Mauricie	257
Estrie	547
Montréal	12 986
Outaouais	698
Abitibi-Témiscamingue	159
Côte-Nord	100
Nord-du-Québec	22
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	71
Chaudière-Appalaches	420
Laval	816
Lanaudière	368
Laurentides	684
Montérégie	2 159
Centre-du-Québec	205
Hors du Québec	2 323

LA PROFESSION EN CHIFFRES

Le droit, une profession qui représente la **diversité culturelle** du Québec



Entre 2009 et 2014, **une hausse de 121 %** des avocats s'identifiant comme Autochtones ou membres d'un groupe ethnoculturel.



Chez les étudiants de l'École du Barreau, c'est **20 %** d'entre eux qui s'identifient comme tel.

La diversité

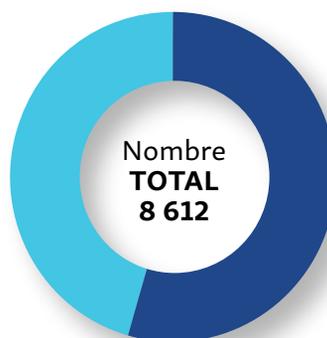
À l'image de la société, les différentes facettes de la diversité sont présentes dans la profession.

NOMBRE D'AVOCATS AYANT VOLONTAIREMENT INDIQUÉ L'APPARTENANCE À L'UN DE CES GROUPES			
	Hommes	Femmes	TOTAL
Autochtones	58	65	123
Groupes ethnoculturels (Nord-Africains, Arabes, Noirs, Latino-Américains, Asiatiques et autres groupes minoritaires)	759	1 039	1 798
LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et trans)	273	75	348
Personnes handicapées	80	48	128

La relève

Les avocats qui comptent dix ans et moins de pratique représentent 33 % de la profession. Parmi eux, 62,5 % sont des femmes et 15,7 % s'identifient comme Autochtones ou membres d'un groupe ethnoculturel recensé.

5 383
AVOCATES



3 229
AVOCATS

Nombre
TOTAL
8 612

TENDANCE À LA SPÉCIALISATION DANS LA PROFESSION



Près du **1/3** des avocats possède un **deuxième baccalauréat**.

35 % des jeunes avocats ont aussi une **maîtrise ou un doctorat**.

Des membres qui sont aussi des parents

Le Barreau offre des programmes d'aide financière et de coaching à ses membres nouveaux parents. Au cours de l'exercice financier, 247 avocates et 54 avocats se sont prévalus de l'un ou l'autre des programmes.

Avocats à la retraite

Le Barreau offre la possibilité à ses membres de 55 ans et plus d'opter pour la catégorie *avocat à la retraite*. Au 31 mars 2016, 440 avocates et 893 avocats avaient choisi de s'inscrire à cette catégorie. ▽

Le Tableau de l'Ordre, les permis et les registres

Au 31 mars 2016, le Tableau de l'Ordre compte 1 027 nouvelles inscriptions, dont 640 femmes et 387 hommes.

Les permis du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CATÉGORIE DE PERMIS	Reçus	Acceptés	Refusés	Reçus qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis d'exercice réguliers	999	998	0	1
Permis d'exercice réguliers provenant de candidats ayant obtenu une reconnaissance d'équivalences	42	42	0	0
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	689	679	2	8
Permis spéciaux de conseiller juridique canadien	4	4	0	0
Permis spéciaux de conseiller juridique étranger	4	3	1	0
Permis spéciaux de conseiller juridique d'entreprise	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	10	10	0	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	12	11	1	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	11	11	0	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	6	6	0	0
ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	24	18	6	0
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec)	29	4	20	5

Les radiations du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

MOTIF DE LA RADIATION	Nombre
Radiation disciplinaire	17
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	57
Radiation (Comité des requêtes, articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i>)	2
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i>)	0
Radiation administrative FCO (article 19 du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i>)	32

Le registre des sociétés par actions (S.P.A) et des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)

EXERCICE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ	2015-2016	(Cumulatif depuis le 6 mai 2004)
Nombre total d'individus actifs faisant partie d'une société	168	10 249
Nombre total des membres du Barreau du Québec faisant partie d'une société	349	6 878
Nombre total de nouvelles S.E.N.C.R.L.	23	187
Nombre total d'individus faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	72	7 450
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.		4 237
Nombre total de nouvelles S.P.A.	188	1 310
Nombre total d'individus faisant partie d'une S.P.A.	240	2 799
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.P.A.		2 641

À noter que le terme individu employé dans le tableau fait référence à l'article 5 du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*.

Formation

Mai 2004

Responsable

M^e Nancy J. Trudel, registraire

Rapport

Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société*. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004. 

Les reconnaissances

Chaque année, en remettant la Médaille du Barreau et les prix Mérite, le Barreau du Québec rend hommage à des hommes et des femmes d'exception qui se sont illustrés par leur contribution remarquable au sein de la profession et dans la communauté.



M^e Claude Bisson, O.C., Ad. E.

La **Médaille du Barreau**, créée en 1982, est la plus haute distinction décernée par le Barreau du Québec. Elle souligne l'apport considérable d'un membre de la communauté juridique qui a contribué au développement de la société québécoise dans le domaine du droit, ainsi qu'à l'avancement du droit et de son exercice. En 2015, elle a été décernée à **M^e Claude Bisson, O.C., Ad. E.**

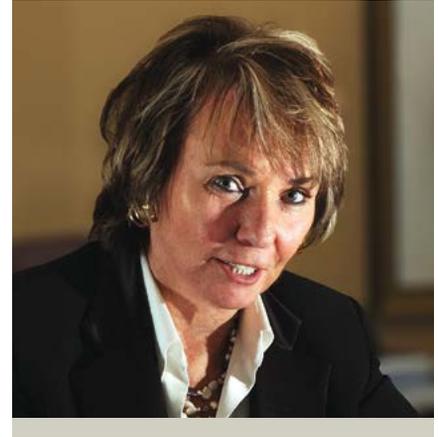
Le **Mérite du Barreau** est remis chaque année à des membres du Barreau pour souligner, entre autres, l'accomplissement d'un haut fait professionnel, le dévouement à la cause du Barreau du Québec, l'engagement dans la défense des intérêts de la justice ou la reconnaissance de l'engagement social. Trois avocats ont été honorés en 2015 : **M^e Martin Cauchon, Ad. E.**, **M^e Jean-Guy Ouellet, Ad. E.**, **M^e Michèle Rivet, Ad. E.**



M^e Martin Cauchon, Ad. E.



M^e Jean-Guy Ouellet, Ad. E.



M^e Michèle Rivet, Ad. E.

Le **Mérite Christine-Tourigny** est attribué à une avocate pour son engagement social et son apport à l'avancement des femmes dans la profession. La récipiendaire en 2015 est **M^e Nathalie Des Rosiers, C.M., O.Ont., Ad. E.**



M^e Nathalie Des Rosiers, C.M., O.Ont., Ad. E.

Par le **Mérite Innovations**, le Barreau souhaite soutenir et reconnaître l'innovation parmi ses membres et les organisations qui mettent en place des solutions pour améliorer l'accès à la justice ou faciliter l'administration de la justice. En 2015, il a été remis au **Laboratoire de cyberjustice**, créé en 2010, par **M^e Karim Benyekhlef, de l'Université de Montréal**, et **M^e Fabien Gélinas, de l'Université McGill**.



M^e Karim Benyekhlef



La distinction *Avocat émérite* (Ad. E.)

Depuis 2007, le Barreau du Québec décerne chaque année la distinction honorifique *Avocat émérite* à ses membres les plus méritants en signe de reconnaissance pour l'excellence de leurs actions professionnelles, leur parcours d'exception ayant contribué à renforcer l'image de la profession ou leur rayonnement dans leur milieu social et communautaire. Abréviation du latin *Advocatus Emeritus*, la marque honorifique se lit Ad. E. et elle s'ajoute après le nom du récipiendaire.

Les avocats récipiendaires de la distinction *Avocat émérite* en 2015 sont :

M^e Frédéric Bachand, Ad. E., Montréal
 M^e Michel Bélanger, Ad. E., Montréal
 M^e Claude Bisson, O.C., Ad. E., Montréal
 M^e Daniel Bouchard, Ad. E., Québec
 M^e Jean-Pierre Casavant, Ad. E., Montréal
 M^e Martin Cauchon, Ad. E., Montréal
 M^e Robert Daigneault, Ad. E., Montréal
 M^e Nathalie Des Rosiers, C.M., O.Ont, Ad. E., Montréal
 M^e Sophie Gauthier, Ad. E., Québec
 M^e Frederick William Headon, Ad. E., Montréal
 M^e Antoine Leduc, Ad. E., Montréal
 M^e David L. McAusland, Ad. E., Montréal
 M^e Michel Massicotte, Ad. E., Montréal
 M^e Patrick A. Molinari, Ad. E., Montréal
 M^e Jean-Guy Ouellet, Ad. E., Montréal
 M^e Suzanne H. Pringle, Ad. E., Laval
 M^e Michèle Rivet, Ad. E., Montréal
 M. le bâtonnier J.J. Michel Robert, c.p., O.C., c.r., Ad. E., Montréal
 M. le bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E., Montréal
 M^e Gilles Thibault, Ad. E., Laval

Les récipiendaires de la Médaille, du Mérite Christine-Tourigny et des Mérites du Barreau reçoivent automatiquement la distinction *Avocat émérite*, s'ils ne l'ont pas déjà reçue. ▀



Le personnel du Barreau

LA PROTECTION DU PUBLIC

MISE EN PLACE DU NOUVEAU LOGICIEL DE PAIE ET DE GESTION DE RESSOURCES HUMAINES



Premier cycle complet
de gestion de
la performance.

Dans le souci de mener à bien sa mission de protection du public, le Barreau peut compter sur la compétence des employés qui composent ses différents services.

Pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016, les personnes suivantes étaient à l'emploi du Barreau, sauf celles dont le nom est suivi d'un astérisque (*), qui avaient quitté le Barreau au 31 mars 2016.

Direction générale

Audrey Besnier, adjointe de la directrice générale et du chef de cabinet*
M^e Marc Bishaï, avocat au contentieux*
M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux
France Ducharme, secrétaire des avocats au contentieux
Katlyne Gaspard, conseillère aux événements corporatifs
M^e Gaston Gauthier, avocat au contentieux
Annie Langlois, adjointe au secrétariat de l'Ordre
M^e Katherine Poirier, avocate junior au contentieux
M^e Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier*
Chantal Sabourin, technicienne juridique au contentieux
Sylvie Thobois, adjointe au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale
M^e Lise Tremblay, directrice générale

Bureau du syndic

Montréal

Bouchra Adaoui, agente d'information au public
M^e Maryse Ali, avocate
M^e Julie Barnabé, avocate à la conciliation
Solange Bellavance, secrétaire de relève (temporaire)*
M^e Nicolas Bellemare, syndic adjoint
Margarette Bernard, adjointe d'avocats à la conciliation
Michel Cerro, préposé à la gestion des prises de possession
Joanne Cloutier, secrétaire de relève
M^e François Couture, syndic adjoint*
M^e Édith Delisle, avocate à la conciliation
M^e Corinne Denis-Masse, avocate
Katherine Deslauriers, adjointe juridique aux syndicats adjoints*
M^e Pierre Despatis, syndic adjoint
Hager Eghtedari, adjointe d'avocats à la conciliation et aux syndicats adjoint
M^e Chantal Fafard, syndic adjointe
Nathalie Gagnon, secrétaire à l'inspection
M^e Claude-Henri Grignon, avocat de soutien sénior
Linda Kelley, commis à la numérisation
Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice
M^e Marie-France Laforce, avocate responsable à l'accueil et à l'information

M^e Luc Lapierre, syndic adjoint
Francine Leroux, adjointe juridique aux
syndics adjoints
Iudita Luparu, commis de service
M^e Guylaine Mallette, syndic adjointe
M^e Daniel Mandron, syndic adjoint
M^e Claudie Lévesque, syndic adjointe
M^e Marie-Claude Paquette, syndique
adjointe
M^e Monik Trempe, avocate à
la conciliation
Émeline Dalmaz, adjointe juridique
de syndicats adjoints
Anne-Frédérique Déry, adjointe
juridique de syndicats adjoints
M^e Marilyn Emery, avocate (temporaire)*
Yousra Moudrika, inspectrice-enquêtrice*
M^e Isabelle Haché, avocate (temporaire)
Anne-Marie Jutras, préposée à la gestion
des prises de possession (temporaire)
Geneviève Larochelle, étudiante
(temporaire)*
Nikolas Lefebvre, inspecteur-enquêteur
Monique Massicotte, adjointe juridique
aux syndicats adjoints
Pierre Mauro, inspecteur-enquêteur
Diane Miron, préposée au service
de l'inspection
Sarah Monfiston, secrétaire de soutien
M^e Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint
M^e Brigitte Nadeau, syndic adjointe
M^e Natalia Ouellette, avocate à
la conciliation
Judith-Siline Nazaire, adjointe d'avocats
(Info-Déonto)
Evelyne Paillé, analyste au service
des enquêtes
M^e Anne Provost, avocate à la conciliation*
Jean Rivard, inspecteur-enquêteur
Sophie Roberge, préposée à la gestion
de dossiers au Service de l'inspection
Nicole Roy, adjointe d'avocats à
la conciliation
M^e Miriame Sanschagrín, avocate
Claire Saulnier, adjointe du syndic et
de la directrice administrative et
professionnelle*
Julie Sigouin, adjointe juridique
aux syndicats adjoints
M^e Jasmine Simard, avocate à
la conciliation

M^e Janou Théorêt, avocate (temporaire)
M^e Marie-Claude Thibault, syndique
adjointe
M^e Johanne Thibodeau, avocate à
la conciliation
Janissa Uriol, adjointe d'avocats
Nancy Vincent, secrétaire du syndic
et du directeur administratif
Bianca Voinescu, technicienne à
l'inspection, comptabilité et enquête
M^e Stephen Wishart, syndic adjoint
M^e Cesar Augusto Zapata Meija, avocat
M^e Guy Bilodeau, syndic

Bureau du syndic

Québec

M^e Daniel Gagnon, syndic adjoint
M^e Lise Gagnon, avocate à la conciliation
M^e Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
M^e Dominique Jolin, syndique adjointe
Isabelle Martin, adjointe juridique aux
syndics adjoints
Albina Mulaomerovic, avocate (temporaire)
M^e Patrick Richard, syndic adjoint
Nathalie Roy, adjointe juridique aux
syndics adjoints
Claudine Vézina, adjointe d'avocats à
la conciliation et aux syndicats adjoints

Communications

Martine Boivin, rédactrice en chef
du *Journal du Barreau*
France Bonneau, directrice
Marie-Hélène Jodoin, adjointe
aux communications
Stéphane Jose, coordonnateur
des communications imprimées et
électroniques
Martine Meilleur, coordonnatrice
des communications
Claire Mercier, secrétaire de la directrice
Virginie Savard, coordonnatrice
aux communications
Marie St-Hilaire, secrétaire (temporaire)*

École du Barreau

Michel Bal, agent aux dossiers étudiants
Solange Bastien, secrétaire à la documentation

Amélie Borges, adjointe de la directrice
M^e Geneviève Cabana, coordonnatrice à la direction du programme, des évaluations et des stages

Jacinthe Caron, adjointe au programme
Lyne Desjardins, préposée à la comptabilité
Brigitte Desmarais, adjointe aux évaluations
Johanne Dubois, préposée à la comptabilité*

Marina Goncharova, préposée aux stages
Kathy Otis, commis à la comptabilité
Danielle Rodrigue, chargée de la gestion financière

M^e Jocelyne Tremblay, directrice
École du Barreau – Centre de Montréal

Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants

M^e Brigitte Deslandes, adjointe à la direction

Marie-Andrée Pineault, préposée aux services étudiants

Sarah St-Jean, préposée à l'information
Céline Théberge, secrétaire de la directrice

M^e Josée Turcotte, directrice du Centre de Montréal

Karina Ferland, préposée aux services étudiants (temporaire)

École du Barreau – Centre d'Ottawa

Solange Labrosse, secrétaire du directeur

M^e Jean-Paul Osborne, directeur du Centre d'Ottawa

Laila Oufkir, secrétaire-réceptionniste

École du Barreau – Centre de Québec

M^e André Jacques, directeur du Centre de Québec

Lyne Leclerc, préposée aux activités de formation et aux évaluations

Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire

Louise Villeneuve, secrétaire-réceptionniste

École du Barreau – Centre de Sherbrooke

Lysane Boyer, préposée aux ateliers et aux évaluations

Francine Giguère, secrétaire-réceptionniste

M^e Daniel Grégoire, directeur du Centre de Sherbrooke

Josée Labrecque, secrétaire du directeur

Finances

Mamadou Bamba, technicien comptable (temporaire)*

Zahia Boukerma, commis à la comptabilité
Josée Dépatie, préposée aux cotisations (temporaire)

Lyne Dupras, préposée à la comptabilité
Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations

Réjean Maheu, contrôleur corporatif

Myriam Parent, préposée aux cotisations et aux revenus

Pierre Richard, directeur

Thi Ngoc Suong Le (Sue Le), technicienne en comptabilité aux revenus et placements

Mohammed Zahiri, technicien en comptabilité aux revenus

et comptes-clients

Regragui Nissrine, chef comptable

Marie Fabiola Turgeon, adjointe du directeur

Formation continue

Mehnaz Akhtar, adjointe à la directrice
Marie Agnesetti, agente aux demandes individuelles des membres

M^e Gilles Bachand, avocat à la formation continue – récents développements

Mélissa Bernier, responsable des activités de formation continue (temporaire)

Diane Boivin, agente aux activités de formation en ligne, aux inscriptions et à la facturation

Michèle Bernard, agente aux activités de formation

Marie-Ève Castonguay, responsable des activités de formation continue

Jeannette Corey, agente aux activités de formation

Julie Coulombe, coordonnatrice marketing et comptes-clients*

Guillaume Doucet Boudreau, agent aux inscriptions et à la facturation (temporaire)

Charles Hounwanou, agent aux dispensateurs

M^e Laurette Laurin, Ad. E., directrice

M^e Yanneck Ostaficzuk, avocat à la formation continue – dispensateurs

M^e Anne-Marie Pierrot, avocate à la formation continue et aux équivalences

Ginette Vallée, agente aux activités de formation

Lynda Yahyaoui, agente aux équivalences

Gestion de l'information

Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

Martin Dufour, directeur

Lucie Grenier, technicienne sénior en documentation

Marie-Ève Hétu, technicienne en gestion des documents et archives

Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

Murielle Vaillancourt, technicienne sénior en documentation

Anna Zaets, technicienne en gestion des documents et archives (temporaire)*

Greffes

Claudia Aguirre, préposée à l'arbitrage jusqu'au 1^{er} février 2016, puis technicienne juridique au Service des greffes

Lina Aquino, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Lynda Arseneault, adjointe du directeur du Service des greffes

Leïla Manuela Bechio, agente aux registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité
Élise Boivin Gionet, agente aux registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité

Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation

Nicole Chartier, réceptionniste
Stéphanie Corbin, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Lucie Corriveau, agent aux comptes en fidéicommiss

Alfredo De la Cruz Ariza, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)*

Marjorie Desmarchelier, agente aux registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité
Guillaume Doucet-Boudreau, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)*

Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions

Anne Dupuis, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)

Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et aux bases de données

Chantal Hébert, préposée aux registres
Stéphanie Huot, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement
M^e Anne-Sophie Jolin, superviseure du Service des greffes

Aïda Kenane, préposée à l'information et à la numérisation au greffe de discipline (temporaire)*

Louis Labelle, préposé au greffe d'arbitrage au 22 février 2016, puis préposé à l'information et à la numérisation au greffe de discipline
Sylvie Lamothe, réceptionniste, préposée à l'information*

Anne-Marie Lauriault, préposée au greffe de réinscription
Diane Midgley, agente à l'Info-Barreau
Michel Moisan, technicien service à la clientèle*

Catherine Mosso, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)

Lyria Mosteghanemi, technicienne juridique au greffe d'arbitrage et au comité de révision

Alain Norris, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)

Ghislaine Odam, réceptionniste, préposée à l'information*

M^e Nathalie Nicole Poirier, superviseure du Service des greffes

Camille Prud'homme, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)*

Geneviève Robidas, préposée au Service des greffes

Sylvie Roy, secrétaire au greffe d'indemnisation et coordonnatrice de projets

Thibaud Saint-Martin, technicien juridique volant du 1^{er} avril 2015 au 1^{er} février 2016, puis technicien juridique greffe de discipline et recouvrement (temporaire)

M^e Nancy Trudel, directrice du Service des greffes*
Tania Turlotin, agente aux registres des testaments et des mandats en prévision de l'inaptitude
Geneviève Verrette, agente Info-Barreau
Steffi St-Antoine, étudiante d'été

Inspection professionnelle

Denis Bédard, technicien en comptabilité sénior
M^e Stéphanie Boutin, avocate
Marilyn Boucher-Duguay, technicienne juridique (congé de maternité)
Maxime Cartier Aubertin, préposé au traitement des guides d'autoévaluation
Anne Dupuis, commis à l'inspection professionnelle (temporaire)*
Caroline Gagnon, coordonnatrice aux inspections comptables
Isabelle Gauthier, technicienne en comptabilité sénior
Raymonde Guay, secrétaire de direction*
Kim Lavoie, secrétaire projets spéciaux (temporaire)*
M^e Geneviève Lefebvre, directrice
Marilou Léger, technicienne juridique (temporaire)
M^e Natacha Legault-Dumont, avocate (temporaire)
Josée Magnan, secrétaire aux inspections comptables
Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables
M^e Maude Miron-Bilodeau, avocate (temporaire)
Katia-Anne Morency, technicienne en comptabilité (temporaire)*
Hélène Nakache, secrétaire aux projets spéciaux
M^e Katherine Poirier, avocate (temporaire)*
Hélène Raymond, commis à l'inspection professionnelle (temporaire)

Recherche et législation

Elsa Acem, stagiaire*
M^e Ana Victoria Aguerre, avocate
M^e Maxime Fournier, avocat (temporaire)
Danièle Gignac, secrétaire
M^e Réa Hawi, avocate (congé de maternité)
Magali Job, secrétaire
M^e Pascale Legault, avocate (temporaire)*
Charlotte Léger, secrétaire
M^e Nicolas Le Grand Alary, avocat junior (temporaire)
Jocelyne Major, secrétaire du directeur
M^e Marie-Josée Paiement, avocate (temporaire)*
M^e Chantal Perreault, Ad. E., avocate*
Ana Paula Sá de Oliveira, stagiaire
M^e Marc Sauvé, directeur

Ressources humaines

Élise Deacon, conseillère en ressources humaines, dotation et recrutement
Suzanne Duprat, directrice*
M^e Éric L'Italien, conseiller en ressources humaines et relations de travail
Marie-France Ladrie, technicienne de la paie (temporaire)
M^e Josée Roussin, directrice des ressources humaines par intérim
Danielle Simony, technicienne RH (relève paie)
Marie St-Hilaire, adjointe (temporaire)*
Samantha Robb, commis (temporaire)*
Khoi Pham, étudiant*

Ressources matérielles

Lionel Achard, commis de service
Pierre Bourget, préposé soutien administratif
Guy Chamberland, employé de service
René Gervais, employé de service
François Racine, gestionnaire des ressources matérielles et de l'approvisionnement

Service du développement et du soutien à la profession

Lyne Daigle, secrétaire (associations)
M^e Alexandre Désy, avocat responsable au développement de la profession*
Katherine Dufour, adjointe aux associations (de septembre à novembre 2015)*
Sophie Gagnon, secrétaire
M^e Annick Gariépy, avocate au service aux membres
Lan Hoang, secrétaire, service de garde
Marie-Ève Leblond, secrétaire (équité)
M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité
M^e Dyane Perreault, directrice
Louise Ste-Marie, secrétaire de la directrice

Technologies de l'information

Mamadou K. Barry, technicien en soutien technique aux usagers
Pierre Olivier Beaudry, administration des systèmes Linux et Windows
Zoheir Bougriou, coordonnateur à l'exploitation et à la gestion de projets
Cristina Lucica Coman, analyste-programmeur
Rachid El-Hachem, analyste-programmeur
Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité
Gaétan Lemelin, architecte de solutions
Tien Duc Nguyen, administrateur des systèmes Linux et Windows
Charles Prévost, administrateur des réseaux et de la téléphonie
Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur
Tram Anh Tran, directrice
Lionel Romain Valentin, administrateur de système Linux ou Windows 

Le contrôle de l'exercice de la profession

Le rapport de l'Inspection professionnelle

Les activités de l'Inspection professionnelle comportent deux volets. Pour le secteur professionnel, des visites d'inspection professionnelle, de démarrage et d'accompagnement professionnel sont réalisées afin d'encadrer et d'améliorer la pratique des avocats. Pour le secteur comptable, un système est en place afin de demander aux détenteurs de comptes généraux en fidéicommissaires de produire un rapport comptable annuel (RCA). Des visites d'inspection comptable sont aussi effectuées pour examiner tant la comptabilité d'administration que la comptabilité en fidéicommissaires des avocats. Un système de gestion de risque est en place depuis 2013. Ce système permet de cibler certaines visites d'inspection professionnelle et comptable.

Tableau des activités 2015-2016

SECTIONS	Guides d'autoévaluation	Profils d'étude	Visites d'inspection professionnelle, de démarrage et d'accompagnement professionnel	Rapports comptables annuels	Visites d'inspection comptable
Abitibi-Témiscamingue	3	1	0	0	0
Arthabaska	0	0	2	9	0
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	0	0	6	3	0
Bedford	1	2	2	4	0
Côte-Nord	0	0	2	2	0
Laurentides-Lanaudière	12	4	16	23	5
Laval	6	6	9	13	0
Longueuil	4	10	16	16	7
Mauricie	1	3	5	3	1
Montréal	40	111	178	102	47
Outaouais	0	13	15	7	5
Québec	14	14	37	15	7
Richelieu	1	3	6	17	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	4	3	3	4
Saint-François	0	3	6	7	1
Total	84	174	303	224	80

Guide d'autoévaluation et profil d'étude

En 2015-2016, l'Inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 84 guides d'autoévaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

L'autoévaluation est transmise aux avocats ayant été sélectionnés dans le cadre du programme de visites régulières d'inspection professionnelle, ce qui les aide à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients.

Quant au profil d'étude, il est transmis aux avocats ayant été sélectionnés dans le cadre du programme de visites d'accompagnement professionnel (VAP). L'Inspection professionnelle a transmis 174 profils d'étude.

Les visites d'inspection professionnelle

Il y a eu 303 visites d'inspection professionnelle, dont 111 dans le cadre du programme de visites d'accompagnement professionnel (VAP) en plus de 12 visites de démarrage.

Une visite d'inspection professionnelle vise à vérifier les normes et la compétence de l'avocat. Quant au programme VAP, il vise les jeunes avocats de zéro à cinq ans d'expérience qui exercent seuls. Il s'agit d'une visite effectuée par un inspecteur qui a lui-même administré une pratique solo. L'objectif est de s'assurer que l'avocat a mis en place tous les systèmes adéquats pour une bonne gestion de sa pratique. La visite prévoit également une période de coaching.

Environ 12 mois après sa VAP, l'avocat reçoit une visite d'inspection professionnelle en suivi de sa VAP. L'inspecteur vérifie alors que les conseils reçus par l'avocat au moment de la VAP ont été bien intégrés et qu'il est sur la bonne voie. Il s'agit d'une visite régulière où la compétence est aussi analysée.

L'Inspection professionnelle a procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice. Les avocats visités se sont vu adresser des recommandations à propos de différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les sujets suivants :

- Le choix de la stratégie à adopter dans un dossier, la qualité de la rédaction des procédures, correspondances ou contrats;
- Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à effectuer les mandats, la capacité à juger de ses limites et le choix de cours pour la formation continue;
- Les normes comptables et la gestion des comptes en fidéicommiss;
- La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne de même que la gestion des dossiers relativement à leur contenu, leur tenue, leur identification et leur classement;
- La forme juridique des entreprises;
- Les clauses illégales, le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires ainsi que le mandat professionnel;
- Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

Le nombre de membres qui ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du sixième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), s'élève à 84.

Les enquêtes spéciales

Certains membres ont présenté des difficultés sérieuses qui ont nécessité une intervention plus soutenue de la part de l'Inspection professionnelle. La grande majorité de ces avocats a accepté volontairement de se soumettre à un programme de perfectionnement et certains autres ont démissionné. Ainsi, 12 ententes ont été conclues avec les membres pour un programme de perfectionnement.

La directrice de l'Inspection professionnelle a ordonné la tenue d'une enquête spéciale selon le *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (R.R.Q., B-1, r.15). Les recommandations de la directrice au Comité d'inspection professionnelle suite à cette enquête visent à obliger le membre à compléter avec succès un stage et des cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

L'Inspection professionnelle assure le suivi des décisions du Comité d'inspection professionnelle pour les stages de perfectionnement découlant des enquêtes menées au cours des années antérieures. De plus, l'Inspection professionnelle assure le suivi des programmes de perfectionnement des avocats qui s'y sont soumis volontairement.

Les visites d'inspection comptable

Dans le cadre du programme de visites d'inspection comptable, 80 visites d'inspection comptable ont été effectuées au cours de l'exercice 2015-2016. L'Inspection professionnelle a procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection comptable reçus au cours de l'exercice. Des lettres de recommandation ont été transmises aux avocats afin de rendre leur comptabilité conforme.

Les rapports comptables annuels

L'Inspection professionnelle a mis en place un programme concernant la demande, la réception, le traitement et le suivi de rapports comptables annuels (RCA). Une plateforme Web facilite la gestion des demandes et de la réception des RCA. Dans le cadre de ce programme, l'Inspection professionnelle a transmis 224 RCA. Des lettres de recommandation ont été transmises aux avocats.

Service d'information

L'Inspection professionnelle continue d'offrir aux membres de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit et de la comptabilité. Chaque année, plus de 1 000 communications sont ainsi traitées.

Service de démarrage

L'Inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement son aide au démarrage de cabinet aux avocats des régions du Québec qui en font la demande. Au cours de l'exercice 2015-2016, 12 visites ont été réalisées.

Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle 2015-2016

M^e Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle
M^e Dominique Audet
M^e Jacques Beauchemin
M^e Maryse Bélanger
M^e Eric Bouchard
M^e Pierre Bourbeau
M^e Stéphanie Boutin
M^e Jean-Pierre Bousquet
M^e Isabelle Cantin
M^e Diane Chartrand
M^e François Doré
M^e William Dufort
M^e Christiane Filteau
M^e Jean Fortier

M^e Hélène Gagnon
M^e Jean Girard
M^e Suzanne Guillet
M^e Benoît Henry
M^e Hugues Langlais
M^e Marie-Josée Langlois
M^e Pierre Latulippe
M^e François Lebeau
M^e Natacha Legault-Dumont
M^e Maude Miron Bilodeau
M^e Jocelyne Pépin
M^e Carole St-Jean
M^e Andrée Talbot
M^e Jocelyne Tremblay

Liste des experts pour les visites d'inspection comptable 2015-2016

M^{me} Andrée Matteau, CPA, CA,
coordonnatrice des inspections
comptables
M^{me} Caroline Gagnon, CPA, CA,
coordonnatrice des inspections
comptables
M. Denis Bédard, technicien comptable
M^{me} Annick Darche, CPA, CA
M. Pierre Fortier, CPA, CA, CFF
M^{me} Isabelle Gauthier, technicienne
comptable
M. Denis Giroux, CPA, CA
M. François Lanthier, CPA auditeur, CA
M^{me} Monique Papineau, CPA, CA
M^{me} Catherine St-Arnaud, CPA
auditeur, CA
M. Yves Toulouse, CPA auditeur, CA

Le rapport du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Il est ainsi responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires. Il enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre. Il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats et il offre un service d'information au public ainsi que le service Info-Déonto, une ligne téléphonique dédiée aux questions des membres en matière de déontologie. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 16 syndicats adjoints et 23 syndicats correspondants sous la direction de M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau.

Liste des syndicats adjoints

Montréal

M^e Nicolas Bellemare
M^e Pierre Despatis
M^e Chantal Fafard
M^e Luc Lapierre
M^e Claudie Lévesque
M^e Guylaine Mallette
M^e Daniel Mandron
M^e Jean-Michel Montbriand
M^e Brigitte Nadeau
M^e Marie-Claude Paquette
M^e Marie-Claude Thibault
M^e Stephen Wishart
M^e Claude-Henri Grignon – Avocat
de soutien sénior
M^e Marie-France Laforce – Avocate
accueil et information

Liste des syndicats adjoints

Québec

M^e Daniel Gagnon
M^e Dominique Jolin
M^e Pierre-Gabriel Guimont
M^e Patrick Richard

Liste des syndicats correspondants

M^e Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles
M^e Jean-Pierre Boileau, Richelieu,
Saint-Hyacinthe
M^e Luc Boulais, Richelieu
M^e Alain Blanchard, Mauricie
M^e Dave Boulianne, Bas-Saint-Laurent
et Gaspésie
M^e Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue
M^e Gérard Desjardins, Outaouais
M^e Ginette Desjardins, Richelieu,
Varenes et Sorel-Tracy
M^e Mario Dionne, Bedford
M^e Grégoire Dostie, Côte-Nord
M^e Luc Drouin, Richelieu
M^e Richard Dufour, Laval
M^e Marie-Sandra Ethier,
Abitibi-Témiscamingue
M^e Michel B. Fournier, Laval
M^e Denis F. Gauthier, Laval
M^e Pierre Hébert, Saguenay
–Lac-Saint-Jean
M^e Jean-Pierre Hinse, Arthabaska,
Frontenac
M^e Rodrigue Joncas, Bas-Saint-
Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
M^e Sylvain Labranche,
Abitibi-Témiscamingue
M^e André Lalancette, Saguenay–
Lac-Saint-Jean
M^e Éric Martel, St-François
M^e Jocelyne Pépin, Longueuil
M^e André Rioux, Bas-Saint-Laurent–
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Liste des avocats à la conciliation

Montréal

M^e Julie Barnabé
M^e Édith Delisle
M^e Natalia Ouellette
M^e Jasmine Simard
M^e Johane Thibodeau
M^e Monik Trempe

Liste des avocats à la conciliation

Québec

M^e Lise Gagnon

Liste des avocats de soutien

Montréal

M^e Maryse Ali
M^e Isabelle Haché
M^e Corinne Denis Masse
M^e Miriame Sanschagrin
M^e Janou Théorêt
M^e César Zapata

Liste des avocats de soutien

Québec

M^e Albina Mulaomerovic

Les activités du Bureau du syndic du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

LES DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	Ouverts durant la période	Demeurant ouverts à la fin de la période
Abandon ou cessation sans avis	2	0
Changement de statut au Tableau de l'Ordre	915	381
Conciliation et enquête	142	65
Déclaration de culpabilité criminelle	2	0
Demande de réinscription	55	16
Demande d'enquête	1941	781
Demande d'information	655	10
Demande d'intervention	670	83
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	46	46
Faillite et exercice sous condition	1	0
Perquisition dans un cabinet	28	0
Prise de possession de dossier	12	5
Radiation administrative	91	16
Signalement et demande d'expertise médicale	3	1
Total	4563	1404

**UN BARREAU EFFICACE
AU SERVICE DU PUBLIC ET
DES MEMBRES**

DES SERVICES PERFORMANTS :



Un bureau du syndic qui
règle près de 90 % des
dossiers en **moins d'un an.**

LES DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	Nombre
Total de membres visés par ces dossiers	3801
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	30

LES DÉCISIONS	Nombre
Décision du syndic de porter plainte	46
Décision du syndic de ne pas porter plainte	782

LES DEMANDES DE CONCILIATION	Nombre
Nombre de demandes reçues	660
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	27
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	244

Le Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats

Mandat

Le Comité entend les clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation au Bureau du syndic.

Nombre de séances

80 séances

Membres

M^e Allan Adel
M^e Danielle Anctil
M^e Louis Asselin
M^e Pierre Edouard Asselin
M^e Richard Auclair
M^e Ronald M. Auclair
M^e Céline Audet-Otis
M^e Ronald Audette
M^e Giuseppe Battista, Ad. E.
M^e Christine Baudouin
M^e Denis Beaubien
M^e Eric Beauchesne
M^e Michèle Beaupré
M^e Louis Beauregard
M^e Michel Bélair
M^e Gérald Bélanger
M^e Raymond P. Bélec
M^e Jocelyn Bélisle
M^e Pierre A. Béliveau
M^e Daniel Bellemare, c.r.
M^e Max R. Bernard, Ad. E.
M^e Maxime Bernatchez

M^e Charles E. Bertrand
M^e Paul Claude Bérubé
M^e Jean-François Bilodeau
M^e Marc Bissonnette
M^e Judith Bizier
M^e Alexandre Boileau
M^e Joëlle Boisvert
M^e Pierre Bolduc
M^e Céline Bouchard
M^e Normand Boudrault
M^e Denise Boulet
M^e Lyne Bourdeau
M^e Marguerite Bourgeois
M^e Benoît Bourgon
M^e Richard Boyczun
M^e Chantal Brassard
M^e Jean Brisset des Nos
M^e Pierre Brossoit
M^e Doreen Brown
M^e Herbert Brownstein
M^e Yvan Bujold
M^e Richard Burgos
M^e Marc Cantin
M^e Marie-Claude Cantin
M^e Maryse Carrier
M^e Raymond Carrier
M^e Laurent Carrière
M^e Jean Claude Chabot
M^e André Champagne
M^e Daniel Champagne
M^e Marc Champagne
M^e Louis R. Charron
M^e Diane Chartrand
M^e Julie Chenette
M^e Suzanne Clairmont
M^e Charles Baudouin Côté
M^e Louis-Frédéric Côté
M^e Claude Coursol
M^e Jean-Marie Crête
M^e Sidney Cutler, c.r.
M^e Stéphane Dansereau
M^e Nério De Candido
M^e Martin De Chantal

M^e Isabelle Doray
M^e Gilles Doyon
M^e Marc Duchesne
M^e Guylaine Duplessis
M^e Jean Dupuis
M^e Serge Durocher
M^e Sébastien Dyotte
M^e Leslie B. Erdle
M^e Julie Faucher
M^e Denis Ferland
M^e Rhéal Eloi Fortin
M^e Patrick Fréchette
M^e Eric Gagnon
M^e Josée M. Gagnon
M^e Annie Gallant
M^e Richard Gendron
M^e Jean-François Germain
M^e Stéfanie Germain
M^e Danielle Gervais
M^e Pierre G. Gingras
M^e Bernard Giroux
M^e Gabor Glasz
M^e Patrice Gobeil
M^e Teddy Goloff
M^e Yves Gonthier
M^e Martin Gosselin
M^e Mireille Gourdeau
M^e Roch Guertin
M^e Suzanne Guèvremont
M^e Jean-Charles Hare
M^e Robert Hayes
M^e Serge Hebert
M^e Stéphane G. Hébert
M^e Orna E. Hilberger
M^e Frédéric Hivon
M^e Martin Hovington
M^e Louis Huot
M^e Yves Joli-Coeur, Ad. E.
M^e France Joseph
M^e Peter Kalichman
M^e Steven Mark Kmec
M^e Gordon Kugler
M^e Marie-José L'Ecuyer
M^e Daniel Lacelle
M^e Patrick Lafrance
M^e Marie-Claude Landry, Ad. E.
M^e Raymond Landry
M^e Hugues Langlais
M^e Mario Langlois
M^e Irma Lapommeray

M^e Jacques A. Laurin
M^e Chantal Lavallée
M^e Anne A. Laverdure
M^e Ghislain Lavigne
M^e Nathalie Lavoie
M^e Inès Le Roy
M^e Céline Leblanc
M^e Jean M. Leclerc
M^e Alain Pierre Lecours
M^e Sylvie Leduc
M^e Barbara Leiter
M^e Guy Lemay
M^e Jean Lemoine
M^e Simon-Pierre Lessard
M^e Gordon Levine
M^e David H. Linetsky
M^e Jean Lozeau
M^e Sylvain Lussier, Ad. E.
M^e Nadine Marchi
M^e Sylvie Marcil
M^e Sylvain Marcotte
M^e Francine Martel
M^e Denis Matte, à la retraite
M^e Josée Mayo, Ad. E.
M^e Robert G. McFetridge
M^e Pamela McGovern
M^e Steve McInnes
M^e Jean-François Mercure
M^e Donald Michelin
M^e Monia Minville
M^e Suzanne Moisan
M^e Micheline Hélène Montreuil
M^e Sherley Morin
M^e Véronique Morin
M^e Christopher R. Mostovac
M^e Henri Nahabedian
M^e Jean-Robert Noiseux
M^e Johanne Elizabeth O'Hanlon
M^e Philippe Pagé
M^e Pierre Paquet
M^e Sophie Paquet
M^e Sonia Paradis
M^e David Pecho
M^e Jean-François Pedneault
M^e Annie Pelletier
M^e Marie-Claude Perreault
M^e Catherine Pilon

M^e Jocelyn Pilote
M^e David Everett Platts
M^e Marc Poirier
M^e Gilbert Poliquin
M^e Reynald Poulin
M^e Stéphane Pouliot
M^e François Quintal
M^e Marilyse Racicot
M^e Jean Reynolds
M^e Christopher Richter
M^e Louis Riverin
M^e Philippe Rivest
M^e Daniel Robert
M^e Claude Rochon
M^e Karen Marina Rogers
M^e Paul Ryan
M^e Louis Samuel
M^e Jacques Savard
M^e Normande Savoie
M^e Daniel Séguin
M^e Martin F. Sheehan
M^e Richard Sheitoyan
M^e Caroline Simard
M^e Susan Simoneau
M^e Louis Sirois
M^e James Demetrios Smirnios
M^e Cathie St-Germain
M^e Sonia St-Onge
M^e Louis V. Sylvestre, Ad. E.
M^e Robert Tessier
M^e Jean-Rémi Thibault
M^e Serge Tison
M^e Pascale F. Tremblay
M^e Robert Tremblay-Paquin
M^e Benoit Turcotte
M^e Mireille Vanasse
M^e Gilles P. Veilleux
M^e Roland Veilleux
M^e Jocelyn Verdon
M^e Harold M. White
M^e Michael D. Worsoff
M^e Kenneth Zigby
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES AVOCATS	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Demandes d'arbitrage	200	183	194
Montréal	96	85	96
Extérieur de Montréal	104	98	98
Auditions tenues	232	205	286
Dossiers fermés	232	189	206
Sentences arbitrales			
Comptes réduits	68	59	40
Comptes maintenus	74	57	66
Règlements intervenus	60	55	53
Remboursements aux clients	9	6	5
Désistements	4	9	8
Absences de juridiction	8	2	5
Rejets de la demande hors délai	0	0	0
Comptes réduits à 0	3	6	3
Nombre de dossiers actifs au 1^{er} avril 2015	217	211	199
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	106	110	96
Nombre de dossiers (conseils)	94	73	98

Le Conseil de discipline

Mandat

Le Comité entend les plaintes formulées à l'égard d'un avocat pour infraction à la loi ou aux règlements du Barreau et se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Formation

Juin 1967

Nombre de séances

156 séances

Membres

Présidente de conseil de discipline et présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline depuis le décret du 13 juillet 2015 :
M^e Marie-Josée Corriveau

Président de conseil de discipline et président en chef adjoint du Bureau des présidents des conseils de discipline depuis le décret du 13 juillet 2015 :
M^e Daniel Y. Lord

Présidents de conseil de discipline au Bureau des présidents des conseils de discipline depuis le décret du 15 juillet 2015 :
M^e Guy Giguère
M^e Lyne Lavergne
M^e Pierre R. Sicotte

Présidents de conseil de discipline au Bureau des présidents des conseils de discipline depuis le décret du 19 août 2015 :
M^e Caroline Champagne
M^e Julie Charbonneau
M^e Jean-Guy Légaré
M^e Lydia Milazzo
M^e Chantal Perreault

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau (depuis les décrets du 29 février 2012 et du 5 mars 2012 – mandat de trois ans) :
M^e Delpha Bélanger (jusqu'au 12 juillet 2015)

M^e Réjean Blais (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e Irving Gaul (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e Jean-Guy Gilbert (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e Jacques Lamoureux (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e Jean-Guy Légaré (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e Pierre Linteau (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e Tommaso Nanci (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e Jacques Parent (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e François D. Samson (jusqu'au 12 juillet 2015)
M^e Serge Vermette (jusqu'au 12 juillet 2015)

Membres désignés par le Conseil général ou le Conseil d'administration

Montréal

M^e Pierre Audet
M^e Julie Baril
M^e Christine Baudouin
M^e Marc Beauchemin
M^e Charles E. Bertrand
M^e Normand Bérubé
M^e J.L. Marc Boivin
M^e Julie Bourduas
M^e Josée Bouret
M^e Louise Boutin
M^e Louis Brien
M^e Christiane Brizard
M^e William Brock
M^e Daniel Brunet
M^e Christian Charbonneau
M^e Maurice Cloutier
M^e Michèle Cohen
M^e Charles Baudouin Côté
M^e Jean-Claude Danis
M^e François Demers
M^e Lizann Demers
M^e Louise Desautels
M^e Hélène Desgranges
M^e Elaine Doyon
M^e Cyndie Dubé-Baril
M^e Martin Fortier
M^e Philippe Gariépy
M^e Luc R. Gervais

M^e Réal Goulet
M^e Tina Hobday (jusqu'au 26 août 2015)
M^e Steven B. Katkin (jusqu'au 28 octobre 2015)
M^e Marc Laperrière
M^e Sylvain Larocque
M^e Anne A. Laverdure
M^e Martin Leblanc
M^e Patrice Leblanc
M^e Pierre Lecavalier
M^e Hélène Leduc
M^e Dominique Legault
M^e Louis Legault
M^e Jean Lemoine
M^e David H. Linetsky
M^e Anne Mailfait
M^e Patrick Marcoux
M^e Louis Marquis
M^e Nadine Martin
M^e Joël Mercier
M^e Jean-François Mercure
M^e Michel Miller
M^e Jacques Monette
M^e Claude Nadeau
M^e Mark J. Paci
M^e Gilbert Poliquin
M^e Dominique Poulin
M^e Sophie Primeau
M^e Madeleine Roy
M^e Carole Samuel
M^e Louis Samuel
M^e Chantal Sauriol
M^e Jean-Yves Simard
M^e Andreas Stegmann
M^e David Stolor
M^e Jean-Rémi Thibault
M^e Benoit Turcotte
M^e Philippe Vachon
M^e Pierre Visockis
M^e Jacques Waite

Membres désignés par le Conseil général ou le Conseil d'administration

Québec

M^e Francis Bélanger
M^e Pierre-Marc Bellavance
M^e Roger Breton
M^e Michelle Carignan

M^e Patricia Claude
M^e Alain Daigle
M^e Pierre Daignault
M^e Anne de Billy
M^e Éric Denille
M^e Karine Dionne
M^e Brigitte Émond
M^e Linda Goupil
M^e Karina Houde
M^e Luc Jobin
M^e Marie Lafond
M^e Stéphane Lamonde
M^e Lise Malouin
M^e Frédéric Maltais
M^e Johanne McNeil
M^e Marie-Alyne Pearson
M^e Gilles Provençal
M^e Henri Renault (jusqu'au 26 août 2015)
M^e Denis Richard
M^e Louis Riverin
M^e Hugues Roy
M^e Jocelyn Vallerand
M^e Paule Veilleux

Membres désignés par le Conseil général ou le Conseil d'administration

Régions

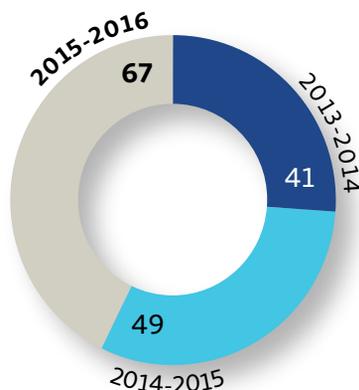
M^e Francis Archambault
M^e Silvy Atkins
M^e Serge Bernier
M^e Sonia Cyr
M^e Sylvain Gaudette
M^e France Joseph
M^e Francis Larin
M^e Paul LeBoutillier
M^e Sylvain Lemyre
M^e Normande Savoie
M^e Raymond-Mathieu Simard
M^e Roland Veilleux

Secrétaire désignée par le Conseil général

M^e Nancy J. Trudel

Total des plaintes déposées par année

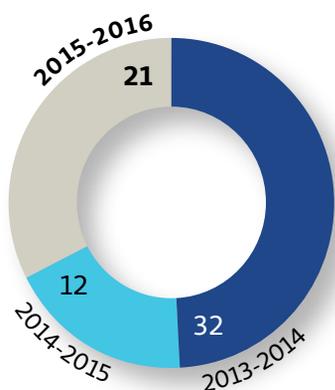
Syndic du Barreau du Québec



Syndic ad hoc à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)

2013-2014 : 0
2014-2015 : 0
2015-2016 : 0

Plaignant privé



Nature des plaintes du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

NATURE DES PLAINTES	Nombre de chefs
Acquisition d'un bien litigieux	1
Acte dérogoire à l'honneur de la profession	17
Aider/conseiller/encourager à poser acte illégal	2
Appropriation	17
Conflit d'intérêts	9
Défaut d'aviser de son changement d'adresse	2
Défaut de collaborer avec le Bureau du Syndic	2
Défaut de déposer dans un compte en fidéicomis	5
Défaut de rendre compte	2
Défaut de répondre	13
Défaut de respecter les normes de tenue dossiers	2
Défaut de se conformer à un engagement/entente	1
Défaut de se conformer à une ordonnance	5
Défaut de se présenter devant le tribunal	3
Défaut de soutenir l'autorité des tribunaux	10
Défaut de tenir à jour sa comptabilité	2
Entrave	4
Fausse(s) déclarations(s)	4
Faux document(s) (affidavit ou autres)	5
Honoraires injustifiés ou abusifs	16
Incompétence	1
Inconduite*	21
Induire en erreur	9
Manque de coopération avec la partie adverse	2
Manque de loyauté	6
Manque d'objectivité, de modération et de dignité	16
Négligence	7
Utilisation du compte en fidéicomis non justifiée	3
Utilisation du compte en fidéicomis pour fins autres	8
Utilisation de témoignages dans sa publicité	1
Utilisation d'honoraires à des fins autres	5
Total	201
Nombre de plaintes (dossiers)	88

*Visé seulement par des plaintes privées

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	3
Rejetant la plainte	8
Acquittant l'intimé	7
Déclarant l'intimé coupable	17
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	17
Imposant une sanction	20
Toute autre décision	12
Arrêt des procédures	0
Retourne au greffe de discipline	0

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif	Décisions du Comité exécutif relatives aux recommandations du Conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0	0
Article 160 du <i>Code des professions</i> : lecture dirigée et personnalisée	0	0
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		62

Sanctions imposées par chef d'accusation

COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION ET DES APPELS	Dossiers
Période de radiation de trois mois et moins	30
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	8
Période de radiation d'un an à cinq ans	1
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	0
Période de radiation de plus de dix ans	0
Radiation permanente	0
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 1 000 \$ et moins	15
Amende de plus de 1 000 \$	13
Réprimande	9
Ordonnance de remboursement	1
Révocation de permis	0
Requête en radiation provisoire	3
Appel au Tribunal des professions	10
Révision judiciaire à la Cour supérieure	4
Avis de radiation	17 avis de radiation pour 15 avocats

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions	10
Appels sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	6
Décisions rendues par le Tribunal des professions	6

Le Comité de révision des plaintes

Mandat

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Son mandat est de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Il doit, en vertu de l'article 123.5 du *Code des professions*, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :

- Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline;
- Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
- Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

Le comité peut également suggérer à un syndic de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

Formation

Octobre 1994

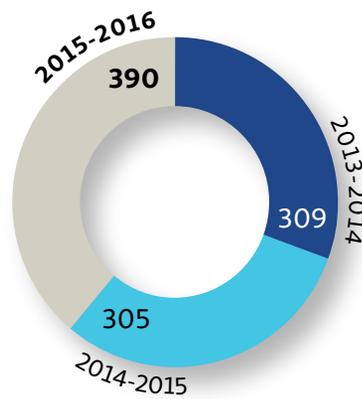
Nombre de séances

23 séances

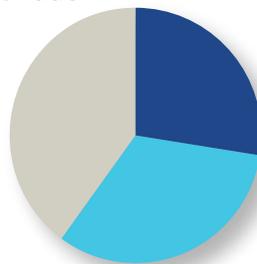
Membres

M^e Joanne Granger, présidente
M^e Mylène Beaupré
M^e Alain Boisvert
M^e France Bonsaint
M^e Pierre Boulanger
M^e Pierre Bousquet (jusqu'au 7 décembre 2015)
M^e Jacques Chandonnet
M^e Marie-Pierre Charland
M^e Claude J.E. Dupont
M^e Pierre Gagné
M^e Linda Lavoie
M^e Claude Lemire (jusqu'au 5 janvier 2016)
M^e Jean-Pierre Lortie (jusqu'au 9 juillet 2015)
M^e Carolyne Mathieu
M^e François Montfils (jusqu'au 14 décembre 2015)
M^e Marie A. Pettigrew
M^{me} Madeleine Baril
M. Normand W. Bernier
M. Robert Blanchette
M. Guy R. Brisson
M. Georges Koutchougoura
M^{me} Renée O'Dwyer
M^e Isabelle Racine
M^e Alain R. Roy
M^{me} Huguette Picard
M. Benoit Boivin
M. Jacques Henrichon
M^e Jean-Guy Villeneuve
M^e Alain Chassé
M^{me} Sylvie De Grandmont (jusqu'au 30 novembre 2015)
M. Bernard Beauchesne
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire (jusqu'au 31 mars 2016)

Demandes de révision



Avis rendus



2013-2014 : 265

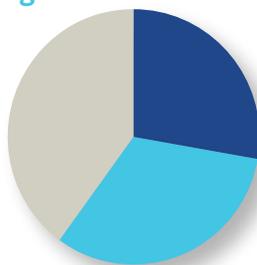
2014-2015 : 309

(298 avis + 11 décisions hors délai)

2015-2016 : 382

(362 avis + 20 décisions hors délais)

Avis négatifs

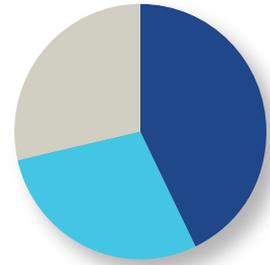


2013-2014 : 251

2014-2015 : 288

2015-2016 : 357

Avis positifs

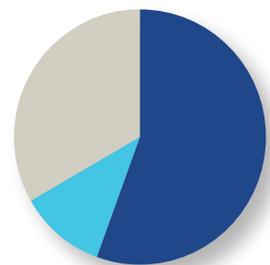


2013-2014 : 3

2014-2015 : 2

2015-2016 : 2

Compléments d'enquête

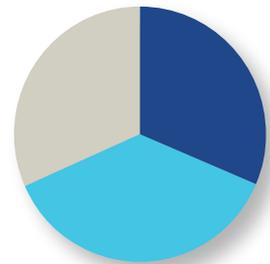


2013-2014 : 5

2014-2015 : 1

2015-2016 : 3

Inspection professionnelle concurrente aux autres avis



2013-2014 : 6

2014-2015 : 7

2015-2016 : 6

Le Comité du Fonds d'indemnisation

Mandat

Le Comité analyse et enquête sur les demandes d'indemnisation liées à une appropriation ou à une utilisation à des fins autres des sommes versées en fidéicommiss et fait rapport de ses recommandations au Conseil d'administration.

Formation

Avril 1985

Nombre de séances

10 séances

(Deux séances régulières et six conférences téléphoniques préparatoires afin de discuter avec les membres-enquêteurs des réclamations à l'étude. De plus, le comité, formé en banc de trois membres, a tenu deux séances spéciales pour rencontrer les réclamants.)

Sommaire des dossiers d'indemnisation – 2015-2016

Le Comité du fonds d'indemnisation avait, au 1^{er} avril 2015, 84 dossiers toujours actifs. Au cours de l'exercice financier, 47 nouvelles réclamations ont été déposées devant ce comité, pour un total de 131 dossiers actifs à traiter. Or, le Comité du fonds d'indemnisation a fermé, durant l'année d'exercice, 58 dossiers, donc 73 réclamations demeurent toujours actives au 31 mars 2016.

	Nombre de dossiers	Montant réclamé
Total des dossiers	131	7 683 726,85 \$
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	84	6 702 606,81 \$
Nouvelles réclamations	47	981 120,04 \$
Dossiers fermés (fermés/fermés sans traitement/désistements)	58	2 090 288,61 \$
Total des dossiers actifs	73	5 593 438,24 \$

Membres

M^e Mario Welsh, président
M^e Nathalie Bédard
M^e Pascale Caron
M^e Francis Donovan
La juge Marie-Josée Hogue (jusqu'au 26 juin 2015)
M^e Francine Martel
M^e Chantal Massé
M. Louis Roy*
M^e Martin F. Sheehan
M^e Charles Taschereau
M^e Geneviève Tremblay
M^e Ruth Veilleux
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire (jusqu'au 31 mars 2016)

* En vertu de l'article 6 du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*, ce membre est choisi parmi les administrateurs nommés au Conseil général par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 du *Code des professions*.

Répartition des dossiers actifs

Les 73 dossiers actifs au 31 mars 2016 se répartissent de la façon suivante :

- 52 dossiers → le Comité est en attente du rapport du Bureau du syndic;
- 20 dossiers → ont été transmis à l'analyste ou à un membre enquêteur ou le seront lors d'une prochaine séance du Comité du fonds d'indemnisation;
- 1 dossier → en attente de la réception du reçu-subrogation.

Répartition des indemnités en fonction des dossiers fermés

Le tableau qui suit permet de ventiler, pour les 58 dossiers de réclamation fermés durant l'année d'exercice, la finalité des décisions rendues en fonction du montant réclamé au Fonds d'indemnisation par le réclamant, de l'indemnité reconnue par le Comité du fonds d'indemnisation ou du Conseil d'administration et de celle effectivement payée aux différents réclamants. L'indemnité reconnue aux réclamants est sujette, le cas échéant, au plafond maximal conformément à l'article 4.03 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*¹ pour les réclamations reçues avant le 20 mars 2014, ou à l'article 13 du nouveau *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*, pour celles reçues depuis cette date.

FINALITÉ	Montant réclamé	Indemnité reconnue par le CFI	Indemnité reconnue par le CA	Indemnité payée	Nombre de dossiers fermés
Accueillie	453 323,02 \$	327 573,02 \$	327 573,02 \$	177 573,02 \$	24
Accueillie en partie	551 035,85 \$	126 328,30 \$	126 328,30 \$	126 328,30 \$	17
Prorata, accueillie en totalité	– \$	– \$	– \$	– \$	0
Prorata, accueillie en partie	– \$	– \$	– \$	– \$	0
Prorata, désistement	– \$	– \$	– \$	– \$	0
Désistement	254 750,00 \$	– \$	– \$	– \$	4
Fermée sans traitement	900,00 \$	– \$	– \$	– \$	1
Rejetée	830 279,74 \$	– \$	– \$	– \$	12
FINALITÉS	2 090 288,61 \$	453 901,32 \$	453 901,32 \$	303 901,32 \$	58

Le Comité du fonds d'indemnisation a reçu 19 demandes de révision administrative d'une décision rendue par le Conseil d'administration. Pour 18 de ces demandes, les décisions prononcées par le Conseil d'administration ont été maintenues. Quant à la dernière demande de révision, une preuve nouvelle ayant été soumise, le CA a reconsidéré sa décision à l'effet d'accueillir la réclamation en totalité. De plus, pour quatre dossiers portés en révision judiciaire devant la Cour supérieure lors de l'exercice antérieur, la Cour a maintenu la décision du Conseil d'administration à l'effet de rejeter les réclamations.

¹ R.R.Q., c. B-1, r.11

Le Comité d'accès à la profession

Mandat

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Il examine le dossier des candidats à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre, et doit s'enquérir si les candidats possèdent les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession. Il se prononce aussi sur leur admissibilité.

Formation

1973

Nombre de séances

27 séances

Membres

M^e Nathalie Lavigne, présidente
 M^e Roch Baillargeon
 M^e Jason Wayne Downey
 M^e Joanne de Grand'Maison
 M^e Catherine Fournier
 M^e Sonia Gagnon
 M^e Stéfanie Germain
 M^e Patrick Lafrance
 M^e Steeve Larivière
 M^e Anne Lessard
 M^e Joanne Marceau
 M^e Hélène Mathieu
 M^e Jean-François Morin
 M^e Marc Nepveu
 M^e Frédéric Pérodeau
 M^e Jacinthe Savoie
 M^e Michèle St-Onge
 M^e Walter Chi Yan Tom
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire (jusqu'au 31 mars 2016)

DOSSIERS	2013	2014	2015
Nombre total de demandes sous enquête	510	493*	656*
Admission à l'École	451	435	582
Inscription au Tableau de l'Ordre	16	10	16
Permis spéciaux	42	42	53
Révocation de permis	0	0	0
Équivalence	0	4	4
Étudiant au Barreau/stagiaire	1	2	1
Cheminelements	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Dossiers traités par conférence téléphonique – complément de dossier – décisions sur dossier – lettre OLF	279	286	399
Nombre de convocations	231**	61	92
Nombre d'affidavits	nd	146	165
Résultats	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Candidats admissibles	448	429	580
Candidats admissibles sous conditions	0	0	0
Candidats inadmissibles	5	10	10
Enquêtes en cours	11	14	7
Désistements en cours de processus	43	27	50
Fermés administrativement par l'École ou le greffe	3	13	9

* 15 dossiers de l'année 2013 et 2014 ont été traités en 2015 et sont inclus dans le nombre total de dossiers, soit 656.

** Les affidavits étaient inclus dans cette statistique depuis 2014, ils font l'objet d'une rubrique aux fins de statistiques.

À noter qu'aux fins des statistiques pour ce comité, l'année de référence est du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Comité de l'inspection professionnelle

Mandat

Le Comité rend des décisions à l'égard de membres qui font l'objet d'une enquête spéciale, d'un rapport d'inspection professionnelle ou d'une enquête accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle.

Formation

Mars 2007

Nombre de séances

Cinq séances

Membres

M^e Errol Payne, président (jusqu'au 18 novembre 2015)
M^e Frédéric Pérodeau, président (depuis le 19 novembre 2015)
M^e Denis Bouchard
M^e Jean-Claude Chabot
M^e Élise Leclerc
M^e Diane Poirier
M^e Gérald Soulière
M^e François Valin
M^e Kenneth Zigby
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire (jusqu'au 31 mars 2016)

VÉRIFICATIONS	Nombre
Membres visités	383
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	482
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	S.O.
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	378
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	363

ENQUÊTES	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	1
Rapports d'enquête dressés	1

RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	

DÉCISIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Accordant la demande de prolongation de stage	0
Ordonnant la radiation en vertu de l'article 55, alinéa 3, du <i>Code des professions</i>	0
Confirmant la réussite du stage de perfectionnement	0
Entérinant un maître de stage	1
Se dessaisissant d'un dossier	1

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC	Nombre
En application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	84

Le Comité des équivalences

Mandat

Le Comité reçoit les demandes de reconnaissance de candidats qui souhaitent devenir membres du Barreau du Québec, mais qui ont acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec. Pour chaque cas, il se prononce sur la démarche à suivre pour devenir avocat au Québec.

Formation

A un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

Nombre de séances

Quatre séances

Membres

M^e Babak Barin, président (jusqu'en juin 2015)

M^e Manon Beaumier

M^e Daniel Brunet

M^e Isabel Cristina Gamboa Luna

M^e Sébastien Gariépy

M^e Lucie Lauzière, vice-présidente

M^e François LeBorgne

M^e Philippe-Jacques Rousseau

M^e Anne-Marie Pierrot, secrétaire

M^e Laurette Laurin, directrice

et secrétaire

L'Ordre a reçu 157 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec. Au 31 mars 2016, le Comité avait statué au regard de 107 demandes. Le Comité en a accepté 104 et en a refusé trois. De plus, sept demandes ont été retirées. Les 43 demandes de reconnaissance restantes seront traitées par le Comité au début de l'exercice 2016-2017. L'Ordre a reçu environ 2 000 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec ou sur l'admissibilité d'une demande.

Ce Comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens :

- Pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France;
- Pour les avocats étrangers qui se prévalent de l'exemption prévue à l'article 13 du *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation*;

— Pour les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec* qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec.

Pour l'année 2015-2016, il y a eu une séance d'examens au mois de décembre 2015.

Le Comité des équivalences peut être sollicité par le Comité des requêtes lorsque ce dernier requiert un tiers avis nécessitant son expertise au regard d'un ancien membre en réinscription. Le Comité des équivalences n'a émis aucune recommandation à l'égard d'un candidat en réinscription durant l'exercice 2015-2016.

Le Comité de la formation des avocats

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats.

Formation

Décembre 2009

Nombre de séances

Une séance

Membres

Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil d'administration

Deux représentants des établissements d'enseignement universitaires nommés par le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)

Un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, nommé par le ministre

Un secrétaire du Comité nommé par le Barreau

M^e René Gauthier, président (nommé par le Conseil d'administration)
Le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ad. E. (nommé par le Conseil d'administration)
M. Jesus Jimenez-Orte (nommé par le ministre)

M^e Daniel Jutras (nommé par le BCI)
M^e Jean-Pierre Villaggi (nommé par le BCI)

M^e Jocelyne Tremblay, secrétaire (nommée par le Barreau)

Lors de la rencontre du Comité, les membres ont échangé sur le projet de réforme du programme de l'École du Barreau, la réforme de la Formation continue du Barreau du Québec et l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France (ARM).

Le Comité de la formation professionnelle

Mandat

Le Comité de la formation professionnelle décide des grandes orientations de l'École du Barreau, rend compte des activités de l'École au Conseil d'administration du Barreau du Québec et s'assure de la compétence des nouveaux membres. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

Formation

Septembre 1973

Nombre de séances

Neuf séances régulières et une réunion de réflexion

Membres

M^e René Gauthier, président
M^e Hugo Babos-Marchand
M^e Philippe Boivin
M^e Christiane Brizard
M^e Silviu Bursanescu
M^e Claudia Duchesne-Pérusse
M^e Marie-Douce Huard
M^e Nancy Lajoie
M^e Peter Moraitis
M^e Rosalie Plouffe
M^e Jocelyne Tremblay, secrétaire
M^{me} Amélie Borges, secrétaire

Pour l'année scolaire 2015-2016, l'École a reçu environ 1 300 demandes d'inscription. Il s'agit là d'une augmentation de 42 % de la clientèle étudiante en comparaison avec l'année scolaire 2005-2006 (lors de l'entrée en vigueur de l'actuel programme de formation professionnelle de l'École du Barreau).

À l'automne 2015, 593 étudiants se sont inscrits aux cours préparatoires, et 482 se sont inscrits à la formation professionnelle. À l'hiver 2016, 782 étudiants se sont inscrits à la formation professionnelle.

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le Comité de la formation professionnelle a émis 1 024 nouvelles cartes de stagiaire et a reconnu 997 stages.

Le Comité de la formation continue obligatoire (CFCO)

Mandat

S'assure que les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession, et détermine les activités de formation (et leur durée admissible) ainsi que les dispensateurs qui sont reconnus aux fins du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*.

Formation

Septembre 2008

Nombre de séances

Huit séances régulières
Deux séances téléphoniques

Membres

Le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ad. E., président (jusqu'en août 2015)
M^e Charles Denis, vice-président
M^e Luc Chamberland (jusqu'en septembre 2015)
M^e Pierre Lévesque (jusqu'en juin 2015)
M^e Odette Jobin-Laberge
M^e Jason Lee Johnson
M^e Jacques Lemay
M^e Benoît Moore
M^e Judith Sauvé (jusqu'en octobre 2015)
M^e Marie-Ève Paré (depuis août 2015)
M^e Sophie Morin (depuis août 2015)
M^e Sophie Lacroix (depuis août 2015)
M^e Anne-Marie Pierrot, secrétaire
M^e Laurette Laurin, directrice et secrétaire

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité de la formation continue obligatoire (CFCO) établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il rend annuellement plus de 7 000 décisions relativement à la reconnaissance individuelle des activités de formation, à la reconnaissance des activités de dispensateurs et du statut de dispensateur reconnu, aux demandes de dispense ainsi qu'à l'envoi des avis de défaut relativement aux formations obligatoires et à l'obligation de formation continue.

Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016

La Formation continue du Barreau du Québec (FCBQ) développe l'offre de formation continue du Barreau du Québec. Elle apporte également son soutien aux barreaux de section pour la tenue de leurs activités de formation.

La FCBQ a tenu 293 activités de formation en salle (cours, colloques, séminaires, *Grands rendez-vous de la formation* et Congrès du Barreau), et a offert 57 formations en ligne.

L'ensemble des formations en ligne représente une offre de formation de 118,75 heures. À elles seules, les 22 164 inscriptions enregistrées (se traduisant par 20 198 présences) ont généré 54 621 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

En mars 2014, le Conseil général du Barreau du Québec (maintenant le Conseil d'administration) a décidé de rendre obligatoire la formation *Le Code de déontologie des avocats fait peau neuve* pour tous les membres en règle, à l'exception des avocats à la retraite. Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, 13 697 membres l'ont suivie, pour un total de 41 091 heures de formation reconnues. En date du 31 mars 2016, 21 506 membres avaient complété la formation en ligne, et 1 124 membres avaient suivi la formation en salle.

Quant aux formations en salle, celles-ci se déclinaient en 182 différents titres, dont l'offre a totalisé 1 368 heures. Les 11 383 inscriptions (se traduisant par 10 732 présences) ont généré 44 026 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Si l'on fait abstraction des *Grands rendez-vous de la formation*, tenus essentiellement à Montréal et à Québec, 52 % de l'offre de formation en salle a été répartie à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec.

Par ailleurs, la FCBQ a présenté au Comité de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec 1 692 demandes de reconnaissance individuelle des participants et des formateurs à des formations non reconnues, des auteurs et des mentors/mentorés, ainsi que les demandes de dispense. La FCBQ a également soumis au CFCO les demandes des dispensateurs pour la reconnaissance de leurs activités de formation, soit 1 328 demandes de dispensateurs à la pièce, et 120 statuts de dispensateur reconnu.

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au www.barreau.qc.ca/registre-activites-reconnues

Le Comité des requêtes

Mandat

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65(3), 67, 70, 72, 74, 122(2) de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, le greffe du Comité des requêtes est responsable de la réinscription administrative pour les dossiers faisant suite à une radiation pour non-paiement des cotisations, ou de la prime d'assurance, ou défaut de compléter l'inscription annuelle ou de compléter ses heures de Formation continue obligatoire, le cas échéant.

En vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend également les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Formation

1984

Nombres de séances

Huit séances du Comité des requêtes

Neuf séances du Conseil d'administration

(Ces 17 dossiers ont donné lieu à 12 auditions sur le fond et 5 décisions sur dossier.)

Membres

M^e Louis François Asselin, vice-président (depuis le 18 juin 2015)
M^e Antoine Aylwin vice-président (depuis le 18 juin 2015)
M^e Rénald Beaudry (jusqu'au 18 juin 2015)
M^e Charles Belleau
M^e Caroline Blache
M^e Isabelle Boillat
La bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E.
M^e André Buteau
M^e Frédéric Carle (jusqu'au 18 juin 2015)
La juge Hélène Carrier (jusqu'au 20 août 2015)
M^e Marc Charbonneau
M^e Marie Cousineau
La bâtonnière Catherine Claveau
M^e Thomas R.M. Davis (depuis le 18 juin 2015)
M^e Jean Deaudelin
M^e Luc Deshaies
M^e Manon Des Ormeaux
M^e Maryse Dubé
La bâtonnière Magali Fournier
M^e Nathalie Fournier
M^e Pascale Gaudette
M^e Eliane Hogue
M^e Rima Kayssi (depuis le 8 juin 2015)
La bâtonnière Lu Chan Khuong, Ad. E.
M^e Anne-Marie Laflamme
M^e Nancy Leblanc (jusqu'au 18 juin 2015)
M^e Jamilla Leboeuf (depuis le 18 juin 2015)
M^e Simon-Pierre Lessard
M^e Pierre Lévesque
M^e Andréanne Malacket
M^e Clément Massé, c.r., Ad. E.

Le bâtonnier Louis Masson, Ad. E.	M ^e Claude Savoie
M ^e Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.	Le bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E.
M ^e Gregory James Moore	M ^e Christian Tanguay (depuis le 18 juin 2015)
M ^e Marek Nitoslawski	M ^e Michel Tessier
M ^e Pascale Pageau	M ^e Michèle Thivierge
M ^e Marie Paré	M ^e Diane Trudeau
M ^e Catherine Pilon (jusqu'au 18 juin 2015)	M ^e Nathalie Vaillant
Le bâtonnier Nicolas Plourde (jusqu'au 18 juin 2015)	M ^e Caroline Dominique Vien
M ^e Robert Poitras (depuis le 18 juin 2015)	M ^e Nancy J. Trudel, secrétaire (jusqu'au 31 mars 2016)
La bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E. (depuis le 15 septembre 2015)	
M ^e Judith Rochette	

GREFFE DU COMITÉ DES REQUÊTES 2015-2016

POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{er} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016	Dossiers actifs au 31 mars 2015	Dossiers ouverts	Dossiers fermés	Dossiers actifs au 31 mars 2016
Requête en inscription en vertu de l'article 67 L.B.	2	4	4	2
Requêtes en réinscription en vertu de :				
L'article 65(1) L.B. (IA et COT)	4	16	15	5
L'article 65(1) L.B. (FCO)	0	22	15	7
L'article 65(3) L.B.	2	2	2	2
L'article 66 L.B.	2	8	9	2
L'article 70 L.B.	22	27	36	13
L'article 70 (AR) L.B.	0	4	1	3
L'article 71(2) L.B.	0	0	0	0
L'article 72 L.B.	8	3	4	7
L'article 74 L.B.	0	11	6	5
L'article 122 L.B.	6	0	2	4
L'article 122(2) L.B.	1	1	2	0
Requêtes en appel en vertu de l'article 48 L.B.				
Comité des équivalences	0	2	0	2
Comité d'accès à la profession	0	4	4	0
Comité de la formation professionnelle	1	0	1	0
Infractions criminelles				
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession en vertu de l'article 55.1 C.P.	7	9	12	4
TOTAL DES DOSSIERS	55	113	113	55

Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

Mandat

Accrédite les médiateurs en regard des exigences posées par le Barreau du Québec.

Formation

Octobre 1999, puis a été modifié en octobre 2003 pour y ajouter une juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à des petites créances.

Nombre de séances

12 séances

Membres

M^e Marie-Josée Brunelle
M^e Hélène Doucet
M^e Paul Michaud
M^e Marie-Claude Picard
M^e Carmine A. Pontillo (depuis le 28 mai 2015)
M^e Michel Simard (jusqu'au 14 décembre 2015)
M^e Yves Tourangeau
M^e Dyane Perreault, secrétaire

Au 31 mars 2016, le Barreau du Québec comptait 842 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

À ce jour, il y a 543 médiateurs accrédités en médiation aux petites créances au Barreau du Québec. Les avocats représentent 82,15 % des médiateurs en médiation aux petites créances.

Le Comité accréditeur en médiation familiale

Mandat

Gère l'accréditation en cette matière et étudie les dossiers de demandes d'accréditation.

Formation

Mars 1994

Nombre de séances

Huit séances

Membres

M^e Marie-Josée Brodeur (depuis le 19 novembre 2015)
M^e Céline Gagnon
M^e Hélène Gagnon
M^e David Pecho
M^e Johanne Roby
M^e Miville Tremblay (depuis le 22 octobre 2015)
M^e Dyane Perreault, secrétaire

À ce jour, il y a 575 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec. Les avocats représentent 52,5 % des médiateurs en médiation familiale.

De plus, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) a pris la décision, dans un souci d'efficacité, de laisser au Comité accréditeur le soin de recevoir les demandes d'accréditation avec engagement et demandes sans motif, et de prendre les décisions qui s'imposent.

Comité sur la sténographie

Mandat

Veille à la formation, à la discipline et à la délivrance d'attestation des sténographes au Barreau du Québec.

Nombre de séances

Six séances

Membres

Nommés par le Conseil d'administration du Barreau du Québec

M^e Manon Des Ormeaux, présidente

M^e Normand Auclair (depuis le 18 juin 2015)

M^e Annie Quimper

M^e Pierre Lévesque (jusqu'au 18 juin 2015)

Nommée par le ministère de la Justice du Québec

M^e Carol-Ann Croteau (jusqu'au 2 février 2016 – À pourvoir)

Nommés par l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ)

M^{me} Suzanne Baril, vice-présidente (depuis le 18 novembre 2015)

M^{me} Odette Gagnon

M. Jean-Philippe Clément

M^e Dyane Perreault, secrétaire du Comité

Depuis le 1^{er} mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité sur la sténographie peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi pour la dixième année le Tableau des sténographes. Pour l'année 2015-2016, il compte 167 sténographes officiels, dont 24 ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la dixième année, les sténographes ont été tenus de nommer un répondant, lequel pourrait les remplacer en cas d'incapacité, par exemple. Cette désignation est annuelle.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, le Comité a reconnu à ce jour sept institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission de leurs étudiants à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, de l'Institut France Quitard, du Collège Georges Brown, de la Chartered Shorthand Reporters' Association of Ontario (CSRAO), de la Northern Alberta Institute of technology (NAIT), du Canadian Center for Verbatim Studies et de l'American Realtime Court Reporting Institute.

Le Comité a été saisi de six plaintes concernant des sténographes.

Nombre de plaintes 2015-2016	6*
Rejetée par le Comité d'étude	1
Auditions	3
Nombre de jours d'audition	11
Rejet de la plainte	3
Culpabilité	0

* Trois plaintes sont en attente d'une audition.

Le Comité a par ailleurs octroyé une subvention au montant de 50 000 \$ à l'École de sténographie judiciaire du Québec.

Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

Mandat

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment par :

- La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi;
- La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'élaboration de stratégies de prévention et d'intervention, et la formulation de recommandations au Barreau du Québec;
- L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec;
- L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appropriés de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi et la gestion, et d'intenter les recours légaux et autres appropriés.

Formation

Novembre et décembre 1996

Nombre de séances

Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats et avocates de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activité. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

Membres

M^e Richard D'Amour, président
 À pourvoir (Abitibi-Témiscamingue)
 M^e Sébastien Gagnon (Saint-François)
 M^e Régis Gaudreault (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
 M^e Guylaine Trudeau (Côte-Nord)
 M^e Denys P. Godin (Mauricie)

M^e Nathalie Guertin (Montréal)
 M^e Lisa Bérubé (Québec)
 M^e Stéphane Pouliot (Laval)
 M^e Richard Hotton (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
 M^e Gilles P. Veilleux (Richelieu)
 M^e Alain Manseau (Laurentides-Lanaudière)
 M^e France Bélanger (Bedford)
 M^e Gérard Brouillette (Outaouais)
 M^e José Luis Baz (Arthabaska)
 M^e Gaston Gauthier, secrétaire

Comité exécutif sur l'exercice illégal

Nombre de séances

Trois séances

Membres

M^e José Luis Baz
 M^e Richard D'Amour, président
 M^e Nathalie Guertin
 M^e Lisa Bérubé
 M^e Gaston Gauthier, secrétaire

	Nombre
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	91
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	5
Jugements rendus portant sur l'exercice illégal	
Acquittant l'intimé	1 (2 chefs)
Déclarant l'intimé coupable	6 (8 chefs)
Retraits	2 (2 chefs)
Autres – Devant le tribunal (2 dossiers – 3 chefs)	2 (3 chefs)
Montant total des amendes imposées	12 000 \$

Législation, réglementation et débats publics

Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public, notamment en exerçant un contrôle curatif et préventif sur l'exercice de la profession d'avocat. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables à ses membres. Il participe également à la réforme du droit et à l'amélioration de la justice par ses interventions qui visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Barreau a produit 19 lettres et mémoires en plus de ses interventions en matière de législation ou d'administration de la justice.

L'Ordre a comparu en commission parlementaire à Québec sur divers sujets, soit :

- Le *Livre vert* visant à moderniser le régime d'autorisation environnementale découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);
- Le projet de loi n° 59 – *Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*;
- Le projet de Règlement modifiant le *Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil*.

Outre les comparutions en commission parlementaire à Québec, le Barreau est intervenu à l'égard de projets de loi ou de documents émanant de l'Assemblée nationale ou du gouvernement, dont :

- Le projet de loi n° 42 – *Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail*;
- Le projet de loi n° 51 – *Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives*;
- Le projet de loi n° 70 – *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*;
- Le projet de loi n° 77 – *Loi sur l'immigration au Québec*;
- Le projet de loi n° 87 – *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics*;
- Le projet de Tarif judiciaire en matière civile.

D'autres sujets ont fait l'objet d'interventions du Barreau, dont :

- Le Cahier de consultation – *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*;
- Le Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (présentation verbale le 8 juin 2015);
- La compétence de la Cour du Québec relativement à la garde d'enfant et à l'exercice de l'autorité parentale (art. 37 al. 3 N.C.p.c.);
- La représentation par avocat dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés du MIDI;
- Les commentaires concernant le projet de Règlement modifiant le *Règlement sur la médiation familiale*;
- Le projet de règlement – *Règlement sur les modalités d'accès au registre des directives médicales anticipées et son fonctionnement*

Le Barreau a également produit un certain nombre d'interventions législatives sur les projets de loi fédéraux, notamment à l'égard du projet de loi S-7 – *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence*.

Il a par ailleurs comparu devant le Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur l'aide médicale à mourir.

Collaboration avec les ministères et organismes

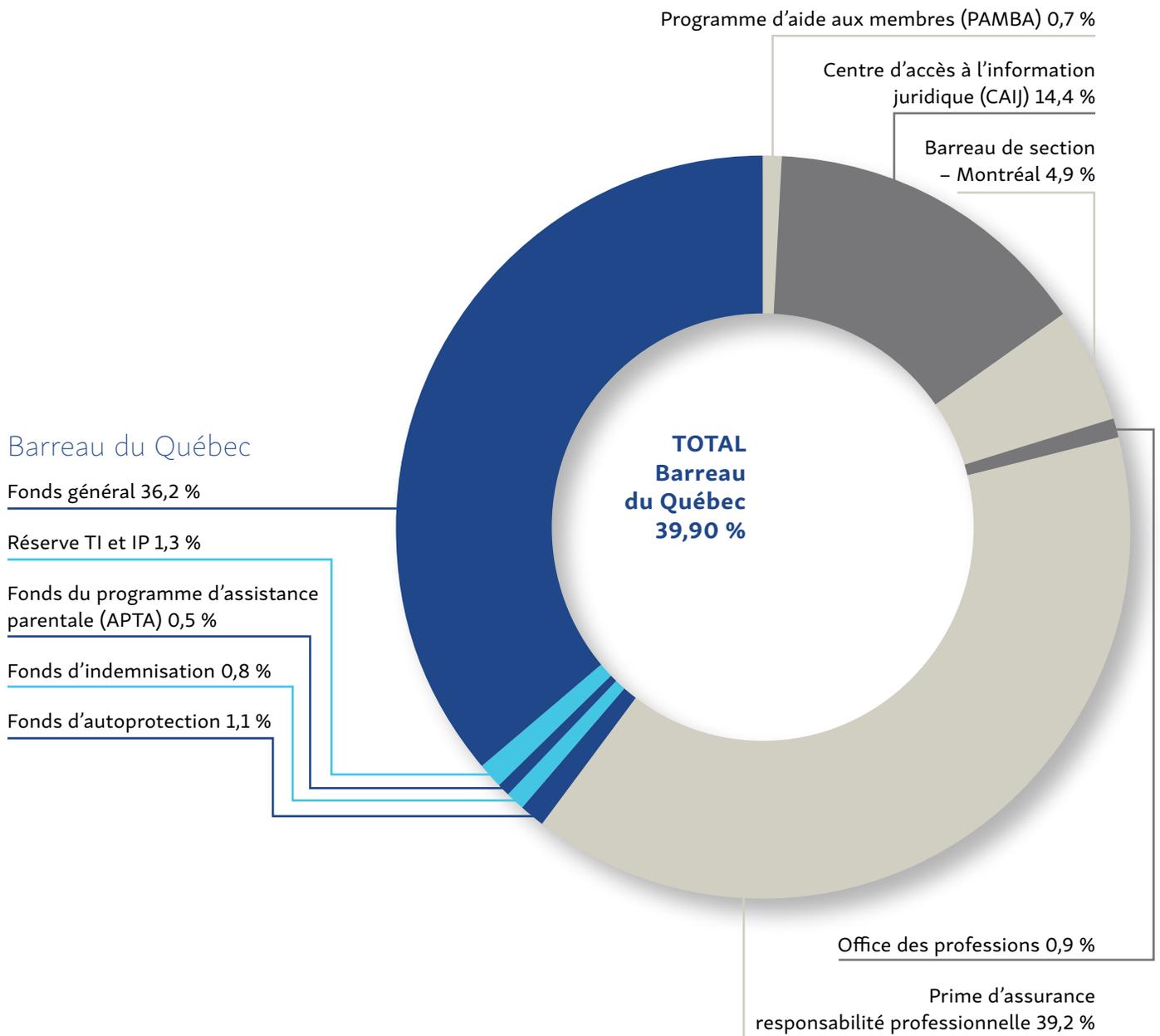
Avec l'Office de la protection du consommateur, le Barreau a participé à la mise à jour de la *Loi sur la protection du consommateur* avant le dépôt prochain de projets de loi. Le Barreau a collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'élaboration des normes d'encadrement des directives médicales anticipées. Par ailleurs, avec le ministère de la Justice du Québec, le Barreau a collaboré à la mise en place d'un projet pilote de médiation en matière de petites créances de consommation. Il a aussi collaboré avec le ministère de la Justice du Québec en ce qui concerne la réforme du droit de la famille.

Notons également que le Barreau intervient régulièrement dans des litiges pour faire valoir sa position sur des questions d'intérêt public liées à la primauté du droit. En 2015-2016, le Barreau a procédé à six interventions judiciaires pour faire valoir ses valeurs et principes fondamentaux.

Les cotisations annuelles 2015-2016

Répartition de la cotisation annuelle

(Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle avant les taxes TPS-TVQ et la taxe d'assurance).



LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année	354,25 \$
Deuxième année	739,00 \$
Troisième année	915,25 \$
Quatrième année et plus	1 109,00 \$
LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année et plus	25,00 \$
LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)	
Première année et plus	21,00 \$
LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)	
Première année	132,82 \$
Deuxième année	309,57 \$
Troisième année	374,71 \$
Quatrième année et plus	441,65 \$
LA CONTRIBUTION AU FONDS D'ÉTUDE JURIDIQUE	
Aucune cotisation pour 2015-2016	0 \$
RÉSERVE TI ET IP (fonds général)	
Première année	12,75 \$
Deuxième année	26,75 \$
Troisième année	33,00 \$
Quatrième année et plus	40,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FONDS D'AUTOPROTECTION	
Première année et plus	35,00 \$
LA CONTRIBUTION APTA (programme d'assistance parentale)	
Première année et plus	15,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	
Première année et plus	27,20 \$

Notes :

La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1^{er} avril de chaque exercice financier.

Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

La cotisation aux sections inclut 35,76 \$ à l'Association des avocats et avocates de province, sauf pour les sections de Montréal et de Québec.

La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 1 200,00 \$.

À QUOI SERT MA COTISATION ?

À remplir la mission de **protection du public** du Barreau définie par le *Code des professions du Québec* et partagée par les 46 ordres professionnels au Québec.

Votre cotisation finance toutes les opérations du Barreau du Québec :



Activités de **protection du public**



Services offerts aux membres (production de guides, de trousseaux d'aide à la pratique, etc.)

C'est **plus de 50 %** de votre cotisation qui va aux activités de protection du public et au contrôle de l'exercice de la profession :

- › Bureau du syndic
- › Inspection professionnelle
- › Greffes

LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION

Abitibi-Témiscamingue	205,76 \$
Arthabaska	200,76 \$
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	175,44 \$
Bedford	170,76 \$
Côte-Nord	198,30 \$
Outaouais	
Première année	85,76 \$
Deuxième année et plus	135,76 \$
Laurentides-Lanaudière	155,76 \$
Laval	
Première et deuxième années	120,76 \$
Troisième année et plus	170,76 \$
Longueuil	
Première année	95,76 \$
Deuxième année	105,76 \$
Troisième année	125,76 \$
Quatrième année et plus	175,76 \$
Mauricie	
Première année	92,76 \$
Deuxième année et plus	150,76 \$
Montréal	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	90,00 \$
Troisième année	100,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Québec	
Première année	86,54 \$
Deuxième et troisième années	111,99 \$
Quatrième année et plus	152,71 \$
Richelieu	145,76 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	155,76 \$
Saint-François	135,76 \$



LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Revenus et dépenses cumulés	5
Situation financière cumulée	6 - 7
Flux de trésorerie cumulés	8
Surplus cumulé	9
Fonds général	
Revenus et dépenses	10 - 11
Situation financière	12
Surplus réservés	13
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	14
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	15
Situation financière	16
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations	17
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	18
Situation financière	19
Surplus et surplus investis en immobilisations	20
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	21
Situation financière	22
Fonds de protection et d'assurance	
Revenus, dépenses et déficit	23
Situation financière	24
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	25
Situation financière	26
Notes complémentaires	27 - 48
Annexe	49



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Barreau du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Barreau du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière cumulée et les états de la situation financière des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, de protection et d'assurance, et d'indemnisation au 31 mars 2016 et les états des revenus et dépenses cumulés, des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés du fonds général, des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, des revenus et dépenses et des surplus et surplus investis en immobilisations du fonds d'opérations de l'immeuble, des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale et d'indemnisation, des revenus, dépenses et déficit du fonds de protection et d'assurance, des surplus cumulés et des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et

notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Barreau du Québec au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 26 mai 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Le Barreau du Québec

Revenus et dépenses cumulés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

							2016	2015	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus									
Cotisations	26 483 711			372 030	868 069	620 049		28 343 859	28 698 840
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	543 837							543 837	651 083
Registre des testaments	1 213 967							1 213 967	1 231 202
Congrès	450 508							450 508	559 029
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		2 587 512						2 587 512	3 172 861
Formation continue obligatoire	3 354 780							3 354 780	4 182 936
Revenus nets de placements	282 374	4 898	1 344	1 070	1 676	184		291 546	2 014 777
Honoraires de gestion	92 971							92 971	75 707
Services urgence-avocat	118 121							118 121	112 678
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	250 780							250 780	218 228
Mobilité de la main-d'œuvre	227 308							227 308	234 109
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	130 191							130 191	140 222
Location			1 709 505				1 372 100	337 405	357 209
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			429 000					429 000	423 636
Amortissement de l'apport reporté			16 425					16 425	16 425
Revenus divers	243 646							243 646	245 808
	<u>33 392 194</u>	<u>2 592 410</u>	<u>2 156 274</u>	<u>373 100</u>	<u>869 745</u>	<u>620 233</u>	<u>1 372 100</u>	<u>38 631 856</u>	<u>42 334 750</u>
Dépenses									
Syndic	8 077 953						353 592	7 724 361	7 733 679
Inspection professionnelle	2 109 523						82 536	2 026 987	2 185 772
Greffes et registrariat (note 21)	2 932 694						185 396	2 747 298	2 714 844
Recherche et législation	304 198	856 442					60 420	1 100 220	1 202 699
Communications et publicité institutionnelles	1 562 234						57 780	1 504 454	1 450 254
<i>Journal du Barreau</i>	709 737						5 604	704 133	705 682
Développement et soutien à la profession	1 049 468						50 436	999 032	974 248
Formation continue obligatoire	2 869 685						94 764	2 774 921	3 117 071
Centre de documentation		201 520					15 300	186 220	188 351
Subventions à des organisations et autres		944 069						944 069	944 972
Gestion des comptes en fidéicommis		213 332						213 332	159 441
Projets spéciaux et autres	160 764	25 452						186 216	165 821
Prestations versées				248 135				248 135	256 353
Remboursements avocats parents	143 169			1 960		3 266		148 395	281 038
Indemnités					334 925	(733 962)		(399 037)	(75 420)
Frais de défense					88 033			88 033	79 079
Dépenses institutionnelles									
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 312 295						8 160	1 304 135	1 319 693
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 890 314							1 890 314	1 269 143
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	977 740						33 624	944 116	1 034 241
Frais d'administration				24 353				24 353	7 270
Assurance responsabilité professionnelle					430 822			430 822	450 769
Frais généraux	6 513 537	216 963		15 000	74 709	196 232	424 488	6 591 953	6 506 074
Frais de fonctionnement de la Maison du Barreau			2 012 349					2 012 349	2 987 322
	<u>30 613 311</u>	<u>2 457 778</u>	<u>2 012 349</u>	<u>289 448</u>	<u>928 489</u>	<u>(534 464)</u>	<u>1 372 100</u>	<u>34 394 811</u>	<u>35 658 396</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>2 778 883</u>	<u>134 632</u>	<u>143 925</u>	<u>83 652</u>	<u>(58 744)</u>	<u>1 154 697</u>	<u>–</u>	<u>4 237 045</u>	<u>6 676 354</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Situation financière cumulée

au 31 mars 2016

							2016	2015	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF									
Court terme									
Encaisse	27 517 268	72 443	290 874	140 332	376 222	636 365		29 033 504	27 260 114
Débiteurs	394 708	1 759		1 065	3 682	21 462		422 676	796 366
Avances à d'autres fonds et entités (note 21)									
Fonds général		691 856	651 047	153 860		300 771	1 797 534		
Fonds d'opérations de l'immeuble		50 000					50 000		
Fonds de protection et d'assurance	266 850						266 850		
École du Barreau du Québec	30 708		11 220					41 928	308 577
Comité sur la sténographie	63							63	2 642
La Corporation de services du Barreau du Québec	5 123							5 123	80 724
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	297 331							297 331	98 650
École de sténographie judiciaire du Québec	1 472		174					1 646	60 095
Fondation du Barreau du Québec	54 736		174					54 910	10 865
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	119 955							119 955	115 752
Éducaloi		140 000						140 000	140 000
Frais payés d'avance	1 137 672		129 632		388 313			1 655 617	1 593 713
Placements	8 032 524							8 032 524	8 518 205
	37 858 410	956 058	1 083 121	295 257	768 217	958 598	2 114 384	39 805 277	38 985 703
Long terme									
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	276 650						276 650		
Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement					132 267		132 267		
Placements	9 126 940	821 873		249 447		10 678 097		20 876 357	22 251 855
Frais d'installation de locataires			14 524					14 524	32 599
Immobilisations corporelles	554 001	900	2 510 873					3 065 774	3 509 004
Immobilisations incorporelles	2 578 785	45 052						2 623 837	1 828 125
	50 394 786	1 823 883	3 608 518	544 704	900 484	11 636 695	2 523 301	66 385 769	66 607 286

Le Barreau du Québec

Situation financière cumulée

au 31 mars 2016

	2016							2015	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF									
Court terme									
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	4 870 952	57 263	23 445	2 238	4 225	12 579		4 970 702	5 799 385
Provisions pour vacances à payer	1 502 518	51 639						1 554 157	1 411 270
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 185 362							2 185 362	2 034 107
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	5 421 205							5 421 205	4 814 035
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	4 842 262							4 842 262	7 913 642
Cotisations à remettre à l'Office des professions	401 126							401 126	377 237
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer						250 732		250 732	250 732
Cotisations reportées	12 846 424			184 478	430 448	307 463		13 768 813	14 008 753
Provision pour indemnités						719 334		719 334	1 759 642
Revenus reportés	490 687							490 687	387 328
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	304 290							304 290	270 837
Provision pour éventualités					200 000			200 000	
Dus à d'autres fonds et entités (note 21)									
Fonds général					266 850		266 850		
Fonds d'études juridiques	691 856		50 000				741 856		
Fonds d'opérations de l'immeuble	651 047						651 047		
Fonds d'indemnisation	300 771						300 771		
Fonds du programme d'assistance parentale	153 860						153 860		
Fondation du Barreau du Québec								2 765	43 031
La Corporation de services du Barreau du Québec		2 765							400
	34 662 360	111 667	73 445	186 716	901 523	1 290 108	2 114 384	35 111 435	39 070 399
Long terme									
Dus au fonds général, sans intérêt ni modalités de remboursement			276 650					276 650	
Dus au fonds de protection et d'assurance, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267							132 267	
Provision pour éventualités									210 000
Passif au titre des prestations définies	2 445 102	28 570	18 928					2 492 600	1 511 700
Cotisations reportées – projet informatique	1 931 142							1 931 142	958 115
Apport reporté			131 343					131 343	147 768
	39 170 871	140 237	500 366	186 716	901 523	1 290 108	2 523 301	39 666 520	41 897 982
SURPLUS									
Surplus réservés	1 450 000	1 637 694		357 988	(1 039)	10 346 587		13 791 230	12 430 071
Surplus investis en immobilisations	1 793 219	45 952	2 102 880				276 650	4 218 701	5 189 361
Surplus non affectés	7 980 696		1 005 272				(276 650)	8 709 318	7 089 872
	11 223 915	1 683 646	3 108 152	357 988	(1 039)	10 346 587	–	26 719 249	24 709 304
	50 394 786	1 823 883	3 608 518	544 704	900 484	11 636 695	2 523 301	66 385 769	66 607 286

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Bâtonnière – Claudia P. Prémont. Ad. E.

Le Barreau du Québec

Flux de trésorerie cumulés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	4 237 045	6 676 354
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 328 462	1 416 169
Amortissement des frais d'installation de locataires	18 075	18 075
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Variation de la juste valeur des placements	170 850	(1 796 343)
Augmentation (diminution) du passif au titre des prestations définies	(1 246 200)	230 058
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(1 527 446)	(546 645)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 964 361</u>	<u>5 981 243</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	1 690 329	(9 876 303)
Variation nette des avances à l'École du Barreau du Québec	266 649	(208 633)
Variation nette des avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	75 601	(36 274)
Variation nette des avances au Comité sur la sténographie	2 579	(2 234)
Variation nette des avances au Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	(4 203)	86 478
Variation nette des avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(198 681)	141 655
Variation nette des avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	58 449	(16 435)
Variation nette des avances à la Fondation du Barreau du Québec	(44 045)	202 778
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 680 944)	(1 411 822)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>165 734</u>	<u>(11 120 790)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus à la Fondation du Barreau du Québec	(40 266)	42 966
Variation nette des dus à La Corporation de services du Barreau du Québec	(400)	400
Cotisations reportées – projet informatique	973 027	958 115
Cotisations à remettre à divers organismes	(2 289 066)	212 207
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 356 705)</u>	<u>1 213 688</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 773 390	(3 925 859)
Encaisse au début	<u>27 260 114</u>	<u>31 185 973</u>
Encaisse à la fin	<u>29 033 504</u>	<u>27 260 114</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Surplus cumulés

au 31 mars 2016

											2016	2015
	Fonds général			Fonds d'études juridiques		Fonds d'opérations de l'immeuble		Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	Investis en immobilisations	Affecté au projet informatique	Non affectés	Investis en immobilisations	Réservés	Investis en immobilisations	Non affectés	Réservés	Réservés	Réservés		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	2 336 237	1 450 000	6 838 397	71 444	1 456 140	2 313 210	719 945	274 336	57 705	9 191 890	24 709 304	12 868 849
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(849 682)		3 628 565	(25 492)	160 124	(436 863)	580 788	83 652	(58 744)	1 154 697	4 237 045	6 676 354
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus			(2 179 602)		(28 570)		(18 928)				(2 227 100)	5 164 101
Investissement en immobilisations	1 646 231		(1 646 231)			34 713	(34 713)					
Cotisations reportées – projet informatique	(1 339 567)		1 339 567									
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble					50 000		(50 000)					
Dus au fonds général (aménagement des locaux)						191 820	(191 820)					
Surplus (déficit) à la fin	<u>1 793 219</u>	<u>1 450 000</u>	<u>7 980 696</u>	<u>45 952</u>	<u>1 637 694</u>	<u>2 102 880</u>	<u>1 005 272</u>	<u>357 988</u>	<u>(1 039)</u>	<u>10 346 587</u>	<u>26 719 249</u>	<u>24 709 304</u>

Le Barreau du Québec
Fonds général
Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
REVENUS		
Cotisations (note 3)	26 483 711	25 796 345
Formation continue obligatoire	3 354 780	4 182 936
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	543 837	651 083
Registre des testaments	1 213 967	1 231 202
Congrès	450 508	559 029
Revenus nets de placements	282 374	784 771
Honoraires de gestion	83 896	84 054
Services urgence-avocat	118 121	112 678
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	250 780	218 228
Mobilité de la main-d'œuvre	227 308	234 109
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	130 191	140 222
Revenus divers	252 721	226 790
Total des revenus	<u>33 392 194</u>	<u>34 221 447</u>

Le Barreau du Québec
Fonds général
Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
DÉPENSES		
Protection du public et contrôle de la profession		
Syndic	8 077 953	8 080 683
Inspection professionnelle	2 109 523	2 266 772
Greffes et registrariat	2 932 694	2 920 268
Recherche et législation	304 198	307 870
Formation continue obligatoire	2 869 685	3 210 071
	<u>16 294 053</u>	<u>16 785 664</u>
Communications et services aux membres		
Communications et publicité institutionnelles	1 562 234	1 506 954
<i>Journal du Barreau</i>	709 737	711 178
Développement et soutien à la profession	1 049 468	1 023 748
	<u>3 321 439</u>	<u>3 241 880</u>
Dépenses institutionnelles		
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 312 295	1 319 693
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 890 314	1 277 147
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	977 740	1 060 641
	<u>4 180 349</u>	<u>3 657 481</u>
Projets spéciaux et autres	<u>160 764</u>	<u>136 372</u>
Remboursements avocats parents	<u>143 169</u>	<u>270 889</u>
Frais généraux		
Direction générale, Service du contentieux et exercice illégal	1 575 251	1 439 738
Finances, ressources matérielles et inscriptions et cotisations annuelles	1 790 741	2 111 839
Technologies de l'information	2 253 218	2 032 011
Ressources humaines	985 351	942 015
Gestion de l'information	499 504	480 980
	<u>7 104 065</u>	<u>7 006 583</u>
Moins : frais généraux et dépenses institutionnelles répartis (note 21)	715 528	807 066
Plus : allègement de frais généraux à l'École du Barreau (note 21)	(125 000)	(125 000)
	<u>6 513 537</u>	<u>6 324 517</u>
	<u>30 613 311</u>	<u>30 416 803</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u><u>2 778 883</u></u>	<u><u>3 804 644</u></u>

Le Barreau du Québec

Fonds général

Situation financière

au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	27 517 268	25 585 848
Débiteurs (note 4)	394 708	780 857
Avances à d'autres fonds et entités (notes 5 et 21)	776 238	809 237
Frais payés d'avance	1 137 672	1 114 015
Placements (note 6)	8 032 524	8 518 205
	37 858 410	36 808 162
Long terme		
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	276 650	468 470
Placements (note 6)	9 126 940	10 478 567
Immobilisations corporelles (note 7)	554 001	578 356
Immobilisations incorporelles (note 7)	2 578 785	1 757 881
	50 394 786	50 091 436
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	4 870 952	5 485 881
Provision pour vacances à payer	1 502 518	1 361 576
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 185 362	2 034 107
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	5 421 205	4 814 035
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	4 842 262	7 913 642
Cotisations à remettre à l'Office des professions	401 126	377 237
Cotisations reportées	12 846 424	13 177 490
Revenus reportés	490 687	387 328
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	304 290	270 837
Dus à d'autres fonds et entités (notes 9 et 21)	1 797 534	1 042 587
	34 662 360	36 864 720
Long terme		
Dus au fonds de protection et d'assurance, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267	132 267
Passif au titre des prestations définies (note 20)	2 445 102	1 511 700
Cotisations reportées – projet informatique (note 22)	1 931 142	958 115
	39 170 871	39 466 802
SURPLUS		
Surplus réservés – projet informatique en nouvelles technologies de l'information	1 450 000	1 450 000
Surplus investis en immobilisations	1 793 219	2 336 237
Surplus non affectés	7 980 696	6 838 397
	11 223 915	10 624 634
	50 394 786	50 091 436

Le Barreau du Québec
Fonds général
Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>		<u>2015</u>
	<u>Projet informatique en nouvelles technologies de l'information</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	1 450 000	1 450 000	3 309 971
Virement aux surplus non affectés			(1 859 971)
Solde à la fin	1 450 000	1 450 000	1 450 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds général

Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

			2016	2015
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus (déficit) au début	2 336 237	6 838 397	9 174 634	(257 935)
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus		(2 179 602)	(2 179 602)	4 879 635
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(849 682) (a)	3 628 565	2 778 883	3 804 644
Virement des surplus réservés				1 859 971
	1 486 555	8 287 360	9 773 915	10 286 315
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	1 646 231	(1 646 231)		
Cotisations reportées – projet informatique	(1 339 567)	1 339 567		
Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble				(1 111 681)
Surplus à la fin	1 793 219	7 980 696	9 773 915	9 174 634

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	2 587 512	3 172 861
Cotisations d'équilibre		1 073 197
Revenus divers		10 671
Revenus nets de placements	<u>4 898</u>	<u>107 130</u>
	<u>2 592 410</u>	<u>4 363 859</u>
Dépenses		
Recherche et législation	856 442	954 121
Centre de documentation	201 520	203 363
Subventions à des organisations et autres (note 21)	944 069	944 972
Projets spéciaux	25 452	29 449
Gestion des comptes en fidéicomis	213 332	159 441
Frais généraux	<u>216 963</u>	<u>310 141</u>
	<u>2 457 778</u>	<u>2 601 487</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u><u>134 632</u></u>	<u><u>1 762 372</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Situation financière

au 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	72 443	949 801
Débiteurs (note 10)	1 759	1 139
Avance au fonds général (note 21)	691 856	
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande	140 000	140 000
Avance à l'École du Barreau du Québec (note 21)		8 837
Avance au fonds d'opérations de l'immeuble (note 21)	50 000	50 000
	<u>956 058</u>	<u>1 149 777</u>
Long terme		
Placements (note 6)	821 873	823 544
Immobilisations corporelles (note 7)	900	1 200
Immobilisations incorporelles (note 7)	45 052	70 244
	<u>1 823 883</u>	<u>2 044 765</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	57 263	254 525
Provision pour vacances à payer	51 639	49 694
Dus au fonds général (note 21)		198 151
Dus à la Fondation du Barreau du Québec (note 21)	2 765	2 331
Dus au fonds d'opérations de l'immeuble (note 21)		12 480
	<u>111 667</u>	<u>517 181</u>
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 20)	28 570	
	<u>140 237</u>	<u>517 181</u>
SURPLUS		
Surplus réservés	1 637 694	1 456 140
Surplus investis en immobilisations	45 952	71 444
	<u>1 683 646</u>	<u>1 527 584</u>
	<u>1 823 883</u>	<u>2 044 765</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016		2015
	Réservés \$	Investis en immobilisations \$	Total \$
Surplus (déficit) au début	1 456 140	71 444	1 527 584
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus	(28 570)		(28 570)
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble	50 000		50 000
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	160 124	(25 492) (a)	134 632
Surplus à la fin	<u>1 637 694</u>	<u>45 952</u>	<u>1 683 646</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds d'opérations de l'immeuble

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Revenus		
Fonds général		
Location	1 271 004	1 264 236
Fonds d'études juridiques		
Location	63 696	62 508
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau	429 000	423 636
Location	374 805	393 229
Intérêts	1 344	1 786
Amortissement de l'apport reporté (note 12)	16 425	16 425
	<u>2 156 274</u>	<u>2 161 820</u>
Dépenses		
Gestion, traitements et charges sociales	333 352	245 805
Taxes foncières	438 660	426 565
Énergie	249 062	243 257
Assurance	17 283	14 531
Entretien ménager	107 979	105 621
Contrats de service, incluant l'amortissement des frais d'installation de locataires de 18 075 \$ (18 075 \$ en 2015)	96 925	104 798
Gardiennage et sécurité	107 122	109 869
Entretien du bâtiment	113 942	1 193 641
Frais divers	41 011	26 384
Amortissement des immobilisations corporelles	453 289	429 415
Frais généraux provenant du fonds général	53 724	87 436
	<u>2 012 349</u>	<u>2 987 322</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>143 925</u>	<u>(825 502)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'opérations de l'immeuble
Situation financière

au 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	290 874	49 533
Avances à d'autres fonds et entités (notes 11 et 21)	662 615	593 600
Frais payés d'avance	23 981	24 054
Taxes payées d'avance	105 651	102 484
	<u>1 083 121</u>	<u>769 671</u>
Long terme		
Frais d'installation de locataires	14 524	32 599
Immobilisations corporelles (note 7)	2 510 873	2 929 448
	<u>3 608 518</u>	<u>3 731 718</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	23 445	32 325
Dû au fonds d'études juridiques (note 21)	50 000	50 000
	<u>73 445</u>	<u>82 325</u>
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 20)	18 928	
Dus au fonds général (aménagement des locaux), sans intérêt ni modalités précises de remboursement	276 650	468 470
Apport reporté (note 12)	131 343	147 768
	<u>500 366</u>	<u>698 563</u>
SURPLUS		
Surplus investis en immobilisations	2 102 880	2 313 210
Surplus non affectés	1 005 272	719 945
	<u>3 108 152</u>	<u>3 033 155</u>
	<u>3 608 518</u>	<u>3 731 718</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'opérations de l'immeuble
Surplus et surplus investis en immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016		2015	
	Surplus investis en immobilisations	Surplus	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 313 210	719 945	3 033 155	2 745 377
Acquisition d'immobilisations	34 713	(34 713)		
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus		(18 928)	(18 928)	51 599
Dus au fonds général (aménagement des locaux)	191 820	(191 820)		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Contribution du fonds général				1 111 681
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(436 863) (a)	580 788	143 925	(825 502)
Solde à la fin	2 102 880	1 005 272	3 108 152	3 033 155

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	372 030	365 858
Revenus nets de placements	1 070	13 418
	<u>373 100</u>	<u>379 276</u>
Dépenses		
Prestations versées	248 135	256 353
Remboursements avocats parents	1 960	3 811
Frais d'administration	24 353	7 270
Frais généraux provenant du fonds général	15 000	15 000
	<u>289 448</u>	<u>282 434</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	83 652	96 842
Surplus réservés au début	<u>274 336</u>	<u>177 494</u>
Surplus réservés à la fin	<u>357 988</u>	<u>274 336</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Situation financière

au 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	140 332	123 098
Avance au fonds général (note 21)	153 860	69 543
Débiteurs	<u>1 065</u>	<u>340</u>
	295 257	192 981
Long terme		
Placements (note 6)	<u>249 447</u>	<u>249 954</u>
	<u>544 704</u>	<u>442 935</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 238	2 346
Cotisations reportées	<u>184 478</u>	<u>166 253</u>
	186 716	168 599
SURPLUS RÉSERVÉS	<u>357 988</u>	<u>274 336</u>
	<u>544 704</u>	<u>442 935</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds de protection et d'assurance
Revenus, dépenses et déficit

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	868 069	853 676
Intérêts	1 676	
	<u>869 745</u>	<u>853 676</u>
Dépenses		
Indemnités	334 925	(305 000)
Frais de défense	88 033	79 079
Assurance responsabilité professionnelle	430 822	450 769
Frais généraux	21 353	23 389
Frais généraux provenant du fonds général	53 356	56 747
	<u>928 489</u>	<u>304 984</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(58 744)	548 692
Surplus réservés (déficit) au début	<u>57 705</u>	<u>(490 987)</u>
Surplus réservés (déficit) à la fin	<u>(1 039)</u>	<u>57 705</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds de protection et d'assurance
Situation financière

au 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	376 222	515
Frais payés d'avance	388 313	353 160
Avances au fonds général (note 21)		173 926
Débiteurs	3 682	
	<u>768 217</u>	<u>527 601</u>
Long terme		
Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement	132 267	132 267
	<u>900 484</u>	<u>659 868</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 225	4 240
Dus au fonds général (note 21)	266 850	
Cotisations reportées	430 448	387 923
Provision pour éventualités (note 14)	200 000	
	<u>901 523</u>	<u>392 163</u>
Long terme		
Provision pour éventualités (note 14)		210 000
	<u>901 523</u>	<u>602 163</u>
SURPLUS RESERVÉS (DÉFICIT)	(1 039)	57 705
	<u>900 484</u>	<u>659 868</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	620 049	609 764
Revenus nets de placements	184	1 107 672
	<u>620 233</u>	<u>1 717 436</u>
Dépenses		
Indemnités	(733 962)	229 580
Remboursements avocats parents	3 266	6 338
Traitements et charges sociales	84 356	92 438
Honoraires juridiques	605	392
Frais de bureau	24 832	12 681
Honoraires d'audit	9 080	8 918
Frais généraux provenant du fonds général	77 359	77 783
	<u>(534 464)</u>	<u>428 130</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	1 154 697	1 289 306
Surplus réservés au début	9 191 890	7 902 584
Surplus réservés à la fin	<u>10 346 587</u>	<u>9 191 890</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Situation financière

au 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	636 365	551 319
Intérêts courus	21 462	14 030
Avances au fonds général (note 21)	<u>300 771</u>	<u>234 280</u>
	958 598	799 629
Long terme		
Placements (note 6)	<u>10 678 097</u>	10 699 790
	11 636 695	<u>11 499 419</u>
PASSIF		
Court terme		
Charges à payer	12 579	20 068
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Provision pour indemnités (note 14)	719 334	1 759 642
Cotisations reportées	<u>307 463</u>	<u>277 087</u>
	1 290 108	2 307 529
SURPLUS RÉSERVÉS	<u>10 346 587</u>	9 191 890
	11 636 695	<u>11 499 419</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec (ci-après le « Barreau »), constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c. B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations pour lesquels le Barreau a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des revenus

Apports

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements correspondent aux variations de la juste valeur des placements.

Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, le Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les revenus de placement provenant de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec.

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des états de la situation financière du fonds général, du fonds d'études juridiques, du fonds du programme d'assistance parentale, du fonds de protection et d'assurance, et du fonds d'indemnisation.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

Autres sources de revenus

Les revenus du Barreau provenant de la vente de publicité, du registre des testaments, des congrès et de la formation continue obligatoire sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les frais généraux sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Service du contentieux et exercice illégal, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, ressources matérielles, inscriptions et cotisations annuelles, du Service informatique, du Service des ressources humaines et du Service de gestion de l'information aux fonds suivants : fonds d'études juridiques, fonds d'opérations de l'immeuble, fonds du programme d'assistance parentale, fonds d'indemnisation et fonds de protection et d'assurance. Le solde non réparti est présenté à l'état des revenus et dépenses du fonds général sous la rubrique Frais généraux.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'études juridiques

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations corporelles comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau et aux aménagements permanents des locaux.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds du programme d'assistance parentale

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais de fonctionnement engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Fonds de protection et d'assurance

Le fonds de protection et d'assurance, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent aux activités institutionnelles du Barreau et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an.

Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Immobilisations corporelles et incorporelles, frais d'installation de locataires et apport reporté

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles, et les frais d'installation de locataires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Améliorations locatives – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux, 1 à 5 ans
Améliorations locatives – fonds général	Durée initiale du bail, 5 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Logiciels corporatifs	10 ans
Frais de conception de cours	4 ans
Téléphonie	10 ans
Frais d'installation de locataires	Durée initiale des baux, 10 ans et 5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment – Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Réduction de valeur

Lorsque le Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ou les frais d'installation de locataires n'ont plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle ou des frais d'installation de locataires sur leur valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Contribution au fonds général

Depuis le 1^{er} avril 2007, le fonds d'études juridiques est susceptible, à la suite de la décision du conseil d'administration (antérieurement le comité exécutif), de verser annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession engagées par celui-ci.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des cotisations prévues.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme, si nécessaire.

Contribution à l'École du Barreau du Québec

Le fonds général verse à l'École du Barreau du Québec une contribution d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École, si nécessaire.

Surplus du fonds d'indemnisation

Les surplus du fonds d'indemnisation doivent être maintenus à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Entités contrôlées et entités sous influence notable

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. La date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Le Barreau du Québec a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec en vertu de l'article 86.1 du Code des professions. Ce fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs du Barreau du Québec, affecté exclusivement à ses opérations d'assurance responsabilité. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle sont réservés aux membres participant à ce fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 15.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui lui verse annuellement une subvention de fonctionnement. La date de fin de son exercice financier est le 31 mai. Les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 16. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal et est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec.

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec et exerce une influence notable sur cet organisme. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectifs de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie. La date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17. L'École de sténographie judiciaire du Québec, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Éducaloi et exerce donc le contrôle sur cet organisme. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire. La date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 18. Éducaloi, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Le Barreau constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux états des surplus des fonds concernés sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans les états des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur.

3 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS

	2016	2015
	\$	\$
Cotisations totales	64 595 292	64 165 231
Cotisations versées au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	(19 496 285)	(19 103 685)
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	(10 400 660)	(10 142 709)
Cotisations versées aux Barreaux de section et à l'Association des avocats et avocates de province	(3 809 223)	(3 743 876)
Cotisations versées à l'Office des professions	(713 320)	(681 334)
Cotisations versées au fonds d'indemnisation	(620 049)	(609 764)
Cotisations versées au fonds de protection et d'assurance	(868 069)	(853 676)
Cotisations versées au fonds du programme d'assistance parentale	(372 030)	(365 858)
Cotisations versées au fonds d'études juridiques		(1 073 197)
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(522 690)	(500 279)
	27 792 966	27 090 853
Variation des cotisations reportées affectées à la campagne publicitaire	(336 228)	(336 393)
Variation des cotisations reportées affectées au projet informatique	(973 027)	(958 115)
	26 483 711	25 796 345

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

4 - FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Créances diverses (déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 23 625 \$; 10 104 \$ en 2015)	338 346	715 817
Intérêts courus	56 362	65 040
	<u>394 708</u>	<u>780 857</u>

5 - FONDS GÉNÉRAL – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Fonds de protection et d'assurance	266 850	
Fonds d'études juridiques		198 151
Fonds d'indemnisation		42 807
École du Barreau du Québec	30 708	219 592
La Corporation de services du Barreau du Québec	5 123	71 692
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	297 331	98 650
Comité sur la sténographie	63	2 642
École de sténographie judiciaire du Québec	1 472	59 951
Fondation du Barreau du Québec	54 736	
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	119 955	115 752
	<u>776 238</u>	<u>809 237</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

6 - PLACEMENTS

	2016					2015				
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'indemnisation	Total	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'indemnisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a) (b)	8 305 069	821 873	249 447	10 678 097	20 054 486	6 307 267	823 544	249 954	10 699 790	18 080 555
Obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux	8 344 792				8 344 792	12 114 765				12 114 765
Encaisse chez le fiduciaire	509 603				509 603	574 740				574 740
	17 159 464	821 873	249 447	10 678 097	28 908 881	18 996 772	823 544	249 954	10 699 790	30 770 060
Encaissements disponibles à court terme	8 032 524				8 032 524	8 518 205				8 518 205
	9 126 940	821 873	249 447	10 678 097	20 876 357	10 478 567	823 544	249 954	10 699 790	22 251 855

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

6 - PLACEMENTS (suite)

(a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'un découvert bancaire (2 %), d'obligations gouvernementales (19 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (9 %), de fonds communs d'actions canadiennes (14 %), de fonds communs d'actions étrangères (33 %) et de fonds communs d'obligations canadiennes (27 %).

(b) Le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	<u>%</u>
Fonds général	31,10
Fonds d'études juridiques	3,08
Fonds du programme d'assistance parentale	0,93
Fonds d'indemnisation	39,98
Fondation du Barreau du Québec	9,51
La Corporation de services du Barreau du Québec	12,39
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1,22
École du Barreau du Québec	1,17
Comité sur la sténographie	0,62
	<u>100,00</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2016			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	158 268	81 183	77 085	52 977
Équipement informatique	352 018	164 066	187 952	131 544
Ordinateurs	86 314	74 007	12 307	32 122
Améliorations locatives				9 901
Téléphonie	784 630	507 973	276 657	78 463
Téléphonie en cours	258 130		258 130	
	<u>1 639 360</u>	<u>827 229</u>	<u>812 131</u>	<u>305 007</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	434 823	229 053	205 770	137 690
Logiciels corporatifs	1 086 394	689 454	396 940	108 637
Frais de conception de cours	781 155	402 777	378 378	298 348
Logiciels corporatifs en cours (a)	1 339 567		1 339 567	
	<u>3 641 939</u>	<u>1 321 284</u>	<u>2 320 655</u>	<u>544 675</u>
	<u>5 281 299</u>	<u>2 148 513</u>	<u>3 132 786</u>	<u>849 682</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	<u>1 500</u>	<u>600</u>	<u>900</u>	<u>300</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels corporatifs	251 917	206 865	45 052	25 192
	<u>251 917</u>	<u>206 865</u>	<u>45 052</u>	<u>25 192</u>
	<u>253 417</u>	<u>207 465</u>	<u>45 952</u>	<u>25 492</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (b)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (b)	7 054 998	5 640 242	1 414 756	176 375
Mobilier et équipement	89 787	41 642	48 145	29 724
Améliorations locatives	239 203	166 959	72 244	23 920
Aménagement des locaux	2 110 554	1 474 826	635 728	223 269
	<u>9 834 542</u>	<u>7 323 669</u>	<u>2 510 873</u>	<u>453 288</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	172 948	57 966	114 982	50 050
Équipement informatique	182 793	75 136	107 657	126 053
Ordinateurs	143 960	116 180	27 780	29 318
Améliorations locatives	43 061	33 160	9 901	9 902
Téléphonie	747 547	429 511	318 036	74 755
	<u>1 290 309</u>	<u>711 953</u>	<u>578 356</u>	<u>290 078</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	836 137	556 065	280 072	202 231
Logiciels corporatifs	1 086 394	580 816	505 578	108 639
Frais de conception de cours	1 074 819	516 667	558 152	359 981
Logiciels corporatifs en cours (a)	414 079		414 079	
	<u>3 411 429</u>	<u>1 653 548</u>	<u>1 757 881</u>	<u>670 851</u>
	<u>4 701 738</u>	<u>2 365 501</u>	<u>2 336 237</u>	<u>960 929</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	1 500	300	1 200	300
Immobilisations incorporelles				
Logiciels				333
Logiciels corporatifs	251 917	181 673	70 244	25 192
	<u>251 917</u>	<u>181 673</u>	<u>70 244</u>	<u>25 525</u>
	<u>253 417</u>	<u>181 973</u>	<u>71 444</u>	<u>25 825</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (b)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (b)	7 054 998	5 463 867	1 591 131	176 375
Mobilier et équipement	78 698	11 918	66 780	6 643
Améliorations locatives	239 203	143 039	96 164	23 920
Aménagement des locaux	2 209 067	1 373 694	835 373	222 477
	<u>9 921 966</u>	<u>6 992 518</u>	<u>2 929 448</u>	<u>429 415</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

- (a) Au cours de l'exercice, le Barreau a capitalisé un montant de salaires de 108 674 \$ (147 513 \$ en 2015) au développement de logiciels.
- (b) La juste valeur du terrain et du bâtiment est estimée à 18 500 000 \$ au 1^{er} avril 2011.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 215 222 \$ au 31 mars 2016 (2 410 572 \$ au 31 mars 2015).

9 - FONDS GÉNÉRAL – DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2016	2015
	\$	\$
Fonds d'opérations de l'immeuble	651 047	480 931
Fonds de protection et d'assurance		173 926
Fonds du programme d'assistance parentale	153 860	69 543
Fonds d'indemnisation	300 771	277 087
Fonds d'études juridiques	691 856	
Fondation du Barreau du Québec		40 700
La Corporation de services du Barreau du Québec		400
	<u>1 797 534</u>	<u>1 042 587</u>

10 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – DÉBITEURS

	2016	2015
	\$	\$
Intérêts courus	1 652	1 080
Autres	107	59
	<u>1 759</u>	<u>1 139</u>

11 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2016	2015
	\$	\$
Fonds général	651 047	480 931
Fonds d'études juridiques		12 480
École du Barreau du Québec	11 220	80 148
École de sténographie judiciaire du Québec	174	144
Fondation du Barreau du Québec	174	10 865
La Corporation de services du Barreau du Québec		9 032
	<u>662 615</u>	<u>593 600</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

12 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition de la Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début	147 768	164 193
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	<u>131 343</u>	<u>147 768</u>

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ au 31 mars 2016 (16 425 \$ au 31 mars 2015).

13 - ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en mai 2017, à verser une somme de 65 483 \$ pour la location de locaux à Québec et à Montréal. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 60 533 \$ en 2017 et à 4 950 \$ en 2018.

Le Barreau s'est également engagé, en vertu d'un contrat de services, à verser un total de 1 100 000 \$ lié au projet informatique, dont un montant de 175 509 \$ est inclut aux livres au 31 mars 2016. Le solde de l'engagement est de 924 491 \$.

14 - ÉVENTUALITÉS

Fonds de protection et d'assurance

Une provision pour éventualités de 200 000 \$, incluant des frais de dépenses de 150 000 \$, a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le Barreau fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 95 000 \$. Le montant final de l'obligation pouvant résulter de ces réclamations pourrait différer de l'estimation actuelle de la direction.

Fonds d'indemnisation

Une provision pour indemnités de 719 334 \$ a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation pour les réclamations déposées avant le 20 mars 2014, et en fonction d'un montant maximum de 500 000 \$ par avocat et de 100 000 \$ par réclamation pour celles déposées à compter de cette date. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations d'un montant total maximum de 2 668 004 \$ en fonction des montants maximums payables. Les indemnités réelles pourraient différer de façon importante de l'estimation actuelle de la direction.

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

15 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des revenus de location de 146 872 \$ (148 554 \$ en 2015) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2015 :

	<u>2015-12-31</u>	<u>2014-12-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>129 648 031</u>	<u>122 018 868</u>
Total du passif	<u>59 487 126</u>	<u>58 666 614</u>
Actifs nets	<u>70 160 905</u>	<u>63 352 254</u>
Revenus	<u>22 472 856</u>	<u>21 267 840</u>
Dépenses	<u>14 679 187</u>	<u>13 482 802</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>4 189 924</u>	<u>6 762 814</u>
Activités d'investissement	<u>(5 160 679)</u>	<u>(7 989 622)</u>

16 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé à l'École du Barreau une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 429 000 \$ (423 636 \$ en 2015), des honoraires de gestion des admissions de 45 020 \$ (38 175 \$ en 2015) et des frais généraux de 325 980 \$ (306 973 \$ en 2015). Étant donné que les revenus de subventions de l'École du Barreau sont touchés par les mesures d'austérité qui visent le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, un allègement des frais généraux de 125 000 \$ (125 000 \$ en 2015) a été entériné par le Barreau.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2015 :

	<u>2015-05-31</u>	<u>2014-05-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>4 562 128</u>	<u>4 145 123</u>
Total du passif	<u>2 601 080</u>	<u>2 677 126</u>
Actifs nets	<u>1 961 048</u>	<u>1 467 997</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

16 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC (suite)

	<u>2015-05-31</u>	<u>2014-05-31</u>
	\$	\$
Revenus	<u>8 531 959</u>	<u>8 564 201</u>
Dépenses	<u>8 349 408</u>	<u>8 215 525</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>(1 727 851)</u>	<u>2 867 567</u>
Activités d'investissement	<u>699 485</u>	<u>(50 153)</u>
Activités de financement	<u>239 686</u>	<u>(736 315)</u>

17 - ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Comité sur la sténographie a contribué aux revenus de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2015).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2015 :

	<u>2015-06-30</u>	<u>2014-06-30</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>113 976</u>	<u>119 282</u>
Total du passif	<u>59 278</u>	<u>97 173</u>
Actifs nets	<u>54 698</u>	<u>22 109</u>
Revenus	<u>481 200</u>	<u>494 666</u>
Dépenses	<u>448 611</u>	<u>441 206</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>16 520</u>	<u>117 863</u>
Activités de financement	<u>(18 239)</u>	<u>(248 261)</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

18 - ÉDUCALOI

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'Éducaloi au 31 mars 2016 :

	Non audité	
	2016	2015
	\$	\$
Total de l'actif	<u><u>761 195</u></u>	<u><u>848 903</u></u>
Total du passif	<u><u>702 242</u></u>	<u><u>779 983</u></u>
Actifs nets	<u><u>58 953</u></u>	<u><u>68 920</u></u>
Revenus	<u><u>2 203 342</u></u>	<u><u>2 039 295</u></u>
Dépenses	<u><u>2 203 342</u></u>	<u><u>2 029 328</u></u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u><u>(262 484)</u></u>	<u><u>215 892</u></u>
Activités d'investissement	<u><u>(8 278)</u></u>	<u><u>(18 221)</u></u>

19 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé au Comité sur la sténographie des honoraires de gestion pour un montant de 13 720 \$ (14 130 \$ en 2015).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Comité sur la sténographie au 31 mars 2016 :

	Non audité	Non audité
	2016	2015
	\$	\$
Revenus	<u><u>91 352</u></u>	<u><u>113 834</u></u>
Dépenses	<u><u>99 123</u></u>	<u><u>93 866</u></u>
Total de l'actif	<u><u>278 585</u></u>	<u><u>272 832</u></u>
Total du passif	<u><u>23 156</u></u>	<u><u>9 643</u></u>
Surplus	<u><u>255 429</u></u>	<u><u>263 189</u></u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

20 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Le Barreau est aussi le promoteur d'un régime complémentaire (non enregistré) offrant des prestations supérieures aux maximums prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) à certains employés. La charge relative au régime non enregistré est déterminée au moyen de calculs actuariels. La portion non enregistrée du régime n'est pas capitalisée.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2014, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2016 en date du 31 décembre 2015.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	55 898 400	52 458 100
Juste valeur des actifs des régimes	53 405 800	51 927 700
	2 492 600	530 400
Provision pour moins-value	-	981 300
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	2 492 600	1 511 700
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Quote-part du Barreau inscrite dans le passif au titre des prestations définies – charges de retraite à payer	2 492 600	1 511 700
Répartie		
Fonds général	2 445 102	1 511 700
Fonds d'études juridiques	28 570	-
Fonds d'opérations de l'immeuble	18 928	-

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

21 - INFORMATIONS SUR LES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Revenus d'honoraires de gestion – fonds général		
École de sténographie judiciaire du Québec	14 520	14 520
La Fondation du Barreau du Québec	10 656	10 404
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	30 000
Comité sur la sténographie	13 720	14 130
Programme d'assistance parentale	15 000	15 000
	<u>83 896</u>	<u>84 054</u>
Dépenses d'affiliation – fonds général		
Cotisation à la Fédération des ordres professionnels de juristes	669 750	578 700
Subventions à des organisations et autres – fonds général		
Bourses d'études	35 205	–
Subventions à des organisations et autres – fonds d'études juridiques		
Cotisation à l'Institut canadien d'information juridique CANLII	616 934	544 718
Éducaloi	206 050	203 000
Pro Bono – Québec	71 600	100 000
Bourses d'études		35 039
Fondation du Barreau du Québec	28 535	21 465
Subventions diverses	20 950	40 750
	<u>944 069</u>	<u>944 972</u>
Greffes et registrariat		
Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires	104 824	100 196
Comité de révision des plaintes	77 174	69 811
Conseil de discipline	204 758	199 243
Contrôle de l'exercice illégal et usurpation de titre	9 827	9 845
	<u>396 583</u>	<u>379 095</u>
Frais généraux et dépenses institutionnelles répartis – fonds général		
École du Barreau du Québec	325 980	306 973
Fonds d'études juridiques	205 109	278 127
Fonds d'opérations de l'immeuble	53 724	87 436
Fonds d'indemnisation	77 359	77 783
Fonds de protection et d'assurance	53 356	56 747
	<u>715 528</u>	<u>807 066</u>
Allègement – École du Barreau du Québec	<u>(125 000)</u>	<u>(125 000)</u>
	<u>590 528</u>	<u>682 066</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2016

**21 - INFORMATIONS SUR LES LES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES ET
 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)**

	2016	2015
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Fonds général	305 007	290 078
Fonds d'études juridiques	300	300
Fonds d'opérations de l'immeuble	453 288	429 415
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Fonds général	544 675	670 851
Fonds d'études juridiques	25 192	25 525

Les avances présentées à court terme ne portent pas intérêt et sont encaissables sur demande.
 Les dus présentés à court terme sont remboursables sur demande et ne portent pas intérêt.

22 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS REPORTÉES – PROJET INFORMATIQUE

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	958 115	
Encaissement au cours de l'exercice	973 027	958 115
Solde à la fin	1 931 142	958 115

Le Barreau impose une cotisation de 40 \$ par avocat relativement au projet de refonte du système informatique. La cotisation reportée sera amortie au fur et à mesure de la mise en service des immobilisations acquises aux fins du projet et au même rythme que les actifs sous-jacents.

23 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Barreau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, les avances aux apparentés et les autres avances, la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et des obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Barreau.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de crédit.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

23 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

– Risque de change :

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de change;

– Risque de taux d'intérêt :

Le Barreau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de taux d'intérêt;

– Risque de prix autre :

Le Barreau est exposé au risque de prix autre en raison de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument.

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Barreau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Barreau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 30 117 136 \$ (28 873 785 \$ au 31 mars 2015), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 28 908 881 \$ (30 770 060 \$ au 31 mars 2015).

24 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le Barreau du Québec

Annexe

au 31 mars 2016

(non audités)

ANNEXE

SALAIRES DE LA HAUTE DIRECTION

Au 31 mars 2016, les salaires annuels des postes de la haute direction s'établissent comme suit :

	<u>\$</u>
Bâtonnier	308 600
Vice-président (a)	25 000
Directeur général	264 690
Secrétaire de l'Ordre	208 922

(a) Deux vice-présidents, chacun rémunéré 25 000 \$ par an.

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca

www.barreau.qc.ca



Barreau
du Québec

